

PORTRAITS D'INNOVATEURS

Le matriarcat de la biotechnologie indienne



ANIMATION AU SÉNÉGAL

L'histoire de Pictoon



PLEINS FEUX SUR UN PAYS

Les défis de la propriété intellectuelle
au Pakistan et au Liban



50 ANS DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ITALIENS

Une exposition portant sur 50 ans de dessins et modèles industriels italiens s'est ouverte au siège de l'OMPI à Genève le 26 septembre 2005, coïncidant avec les assemblées de l'Organisation. Cette exposition, qui montre toute l'inspiration de l'Italie dans le domaine des dessins et modèles industriels, est parrainée par le Gouvernement italien; elle a été réalisée grâce au généreux soutien de l'Office italien des brevets et des marques (UIBM), de l'Institut italien pour le commerce extérieur (ICE) et de l'Association italienne pour le design industriel (ADI), et est ouverte au public.

Plus de 50 objets y attestent la créativité italienne dans tout un ensemble de secteurs. Les pièces présentées font toutes partie de la collection de prix décernés par l'ADI au titre de la prestigieuse distinction du Compasso d'Oro (le compas d'or). Instauré au début des années 50 par le créateur milanais Gio Ponti, le Compasso d'Oro est devenu l'une des récompenses les plus recherchées dans ce domaine. Les prix sont décernés par des jurys internationaux pour des dessins et modèles industriels allant des jouets et équipements de sport, aux garnitures intérieures d'automobiles, meubles, appareils électriques et sites Web.



Du 26 septembre au 10 novembre 2005.
Heures d'ouverture: 9h00 – 17h00

Table des matières

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce nouveau numéro de la revue de l'OMPI présente la propriété intellectuelle et l'innovation à l'œuvre dans le monde entier. Le chef de la plus grande société de biotechnologie en Inde explique comment elle s'est servi du système international de dépôt de demandes de brevet pour bâtir une entreprise brassant un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars (page 2). Les fondateurs d'un studio de dessins animés sénégalais décrivent certaines des difficultés qu'ils ont surmontées pour placer l'Afrique sur le marché de l'animation (page 6). L'un des chercheurs les plus renommés de Colombie, M. Manuel Patarroyo, parle de ce qui le pousse à rechercher des vaccins pour combattre les maladies orphelines (page 10). La revue examine également certaines innovations accrocheuses qui sont passées par le PCT – des puces cérébrales aux États-Unis aux bioplastiques en Italie – et donne un aperçu des activités en cours dans les offices de propriété intellectuelle au Pakistan et au Liban (pages 17 et 20).

- 2 ▶ Portraits d'innovateurs**
Naissance de la biotechnologie à Bangalore – Kiran Mazumdar-Shaw
- 6 ▶ Science et vision d'avenir**
M. Manuel Elkin Patarroyo
- 9 ▶ Apprendre les ficelles**
La délivrance de licences technologiques dans les universités
- 10 ▶ L'Afrique s'anime**
L'histoire de Pictoan au Sénégal
- 12 ▶ Portraits du PCT**
Bioplastiques : laissons la planète respirer
La puce cérébrale qui transforme les pensées en actes
Des maisons décentes tirées de la terre et de la dévastation
- 14 ▶ La propriété intellectuelle et les entreprises**
Lancement d'un nouveau produit : évaluation de votre liberté d'agir
- 17 ▶ Pleins feux sur un pays**
Liban – Relever les défis en matière de propriété intellectuelle
Pakistan – Vers une gestion intégrée de la propriété intellectuelle
- 22 ▶ Propriété intellectuelle : cours d'été sur les rives du Lac de Genève**
- 24 ▶ Archives et musées**
Équilibre entre protection et conservation du patrimoine culturel
- 26 ▶ L'actualité en bref**
Une CIB actualisée désormais accessible en ligne
Des dessins et modèles industriels pour améliorer la vie
Journée internationale des peuples autochtones
Scotland Yard : crime et exploitation commerciale
- 28 ▶ Calendrier des réunions**
- 29 ▶ Nouvelles publications**



Genève,
septembre-octobre 2005

NAISSANCE DE LA BIOTECHNOLOGIE À BANGALORE

Kiran Mazumdar-Shaw



Biographie

Naissance: 1953, Inde

Études: licence ès sciences en zoologie avec mention, Université de Bangalore (Inde) (1973); diplôme de maître brasseur à l'Université de Ballarat (Australie) (1975); docteur honoris causa en sciences de l'Université de Ballarat.

Carrière: président directeur général de Biocon Limited.

Distinctions: Femme d'affaires de l'année de l'Economic Times, 2004; prix Hewitt du meilleur employeur de l'Inde, 2004; prix Ernst & Young de l'entrepreneur de l'année, dans le domaine des sciences de la vie et des soins de santé, 2002; prix de l'innovation technologique, Forum économique mondial, 2000; le président de l'Inde lui a décerné les prix Padmashri et Padma Bhushan, respectivement en 1989 et 2005, pour couronner ses efforts novateurs dans le domaine de la biotechnologie industrielle.

Brevets: plus de 100 brevets Biocon.

"Partis de rien, nous avons fondé une entreprise qui brasse un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars. Comment? Grâce à une équipe excellente et à l'innovation que nous considérons comme essentielle pour créer de la valeur."

La presse ne tarit pas de nouveaux titres à son sujet : la reine de la biotechnologie de Bangalore, la première dame de la biotechnologie en Inde, la mère de l'invention. Sa société a fait la une des journaux l'an passé, alors qu'elle était la deuxième entreprise de l'Inde à avoir jamais franchi la barre du milliard de dollars le premier jour de son entrée en bourse. Mme Kiran Mazumdar-Shaw, dynamique président directeur général du Groupe Biocon à Bangalore, est acclamée comme la porteuse de flambeau d'une industrie biotechnologique indienne en plein essor.

Pouvoir la joindre, lors d'un répit dans son emploi du temps qui, sans cesse, la conduit d'un continent à l'autre, relève de la gageure. Mais en suivant la piste des courriers électroniques de Bangalore à Paris, la revue de l'OMPI a pu la rattraper lors d'une halte à Londres. Elle a parlé, avec la chaleur et la passion qui la caractérisent, de ses expériences dans l'édification de la société Biocon et de la façon dont la propriété intellectuelle a contribué à son essor.

Les débuts

Alors étudiante, Kiran Mazumdar-Shaw avait prévu de suivre les traces de son père, qui était maître brasseur : profession insolite pour une famille brahmane de l'État de Gujarat, où la consommation d'alcool est interdite. Mais, de retour en Inde, après avoir achevé ses études en Australie, elle constate que le secteur n'était pas près à accepter la première femme maître brasseur.

Sans se laisser décourager, elle s'intéresse à la science des fermentations pour d'autres débouchés. Elle avait 25 ans quand elle a persuadé une petite société irlandaise de former une coentreprise et c'est ainsi que naissait, en 1978, Biocon Inde. C'est dans son garage, avec seulement quelques roupies à la banque, qu'elle a commencé à fabriquer, pour l'industrie, des enzymes, telles que la papaine, protéase extraite du fruit du papayer, qui empêche la bière rafraîchie de se troubler. Dès ses débuts, Mme Mazumdar-Shaw a montré ses talents d'innovatrice qui découvre instinctivement les failles du marché. Elle rappelle avec plaisir la satisfaction qu'elle a éprouvée à élaborer – et faire breveter – des produits inédits, tels qu'une nouvelle enzyme pour clarifier le thé.

La fabrication d'enzymes demeure l'élément central du Groupe Biocon, après l'acquisition en 1989, par Unilever, de son partenaire irlandais, et représente la majeure partie de ses activités. En fait, aujourd'hui, Biocon fournit un quart du marché mondial de la pectinase, enzyme qui dégrade la pectine dans le jus de fruit.

Un tournant décisif

C'est dans les années 90 que Biocon a effectué sa plus grande percée en inventant une nouvelle technique de fermentation pour remplacer la culture traditionnellement sur plateau des micro-organismes. Connue sous son nom de marque, le PlaFactor

est un bioréacteur qui, en termes simples, permet d'accomplir tous les stades de la culture et de l'extraction de micro-organismes dans un système entièrement fermé et informatisé. Cette invention a remporté un succès commercial qui a conféré à Biocon sa réputation d'entreprise novatrice.

En outre, le PlaFactor a servi de tremplin technologique, qui a permis à Biocon de passer des enzymes industrielles aux produits biopharmaceutiques. Ainsi, l'entreprise a pu commencer ses activités de recherche-développement dans des domaines tels que les immunosuppresseurs, organismes qu'il est particulièrement difficile de cultiver selon la méthode traditionnelle sur plateau. (Les immunosuppresseurs servent notamment à réduire le risque de rejet par le système immunitaire lors de transplantations d'organes).

La société n'est jamais revenue sur le passé. En 1998, Mme Mazumdar-Shaw et son époux John Shaw ont acheté la participation d'Unilever, faisant de Biocon une entité indépendante. Le Groupe Biocon (et ses filiales Clinigene et Syngene) qui emploie aujourd'hui quelque 1500 personnes, est la plus grande entreprise de biotechnologie en Inde.

Mise en pratique de la propriété intellectuelle

Nous avons demandé à Mme Mazumdar-Shaw dans quelle mesure la propriété intellectuelle a contribué, au fil du temps, à l'ascension de Biocon. "Oh, s'est-elle exclamée, la propriété intellectuelle était là d'emblée! Au début, quand Biocon n'était qu'un élément d'une petite société qui cherchait à affronter la concurrence sur les marchés inter-

Pourquoi Bangalore?

Bangalore, qui est déjà le centre du secteur florissant de la technologie de l'information, abrite plus de 90 sociétés de biotechnologie, soit la plus grande concentration en Inde. Les entreprises sont attirées par la présence de nombreuses institutions scientifiques et de recherche du pays parmi les meilleures, telles que l'Institut indien des sciences et le Centre national des ressources biologiques. Les relations réciproques entre les chercheurs et l'industrie en ont fait un véritable vivier de la biotechnologie.

Attentif à la concurrence d'Hyderabad, le Gouvernement de l'État de Karnataka (dont Bangalore est la capitale) est soucieux de faire de cet État un centre par excellence de la biotechnologie. À cette fin, Bangalore porte la nouvelle appellation de *Biocom City* (Cité Biocon); le *Vision Group on Biotechnology*, présidé par Mme Mazumdar-Shaw, rassemble université, industrie et gouvernement aux fins d'élaborer des principes directeurs et des initiatives; et chaque année "BangaloreBio" passe pour la manifestation phare de la biotechnologie en Inde.

nationaux, il fallait en réalité savoir où je pourrais vendre les produits et quelle était notre liberté d'action. Mais l'achat de la société par Unilever nous a fait entrer dans un milieu hautement spécialisé où le rôle de la propriété intellectuelle était crucial. Nous avons créé une propriété intellectuelle d'un genre tout nouveau et j'ai commencé alors à en voir la juste valeur."

De nouveau, l'invention du PlaFactor a marqué un tournant décisif. "Ce fut une aventure passionnante" a rappelé Mme Mazumdar-Shaw. "C'était le premier dépôt de demande de brevet important dont nous nous sommes entièrement chargés, au lieu de l'abandonner à Unilever." Le succès commercial remporté par la nouvelle technologie brevetée de Biocon a triplé sa croissance en 1996.

C'était également la première fois que Mme Mazumdar-Shaw faisait l'expérience concrète du Traité de



Le PlaFactor, ou l'invention d'un nouveau système de fermentation, est la grande découverte technique et commerciale de Biocon.

coopération en matière de brevets de l'OMPI (PCT), dont elle demeure une adepte : "le dépôt d'une demande de brevets est une entreprise coûteuse. Vous devez donc faire preuve d'une grande stratégie quant à la démarche à suivre. Le PCT vous laisse déposer la demande, puis du temps pour décider dans quels pays poursuivre la commercialisation. Entre-temps, il vous offre une position de priorité et quantité de protections".

>>>



Biocon est aujourd'hui la plus grande société de biotechnologie de l'Inde. Kiran Mazumdar-Shaw a commencé par fabriquer des enzymes dans son garage.

PORTRAITS D'INNOVATEURS

Mme Mazumdar-Shaw nous a parlé de la façon dont Biocon s'est servi du système de dépôt de demandes de brevet pour pouvoir s'introduire dans le domaine de la production d'insuline humaine, où la société est désormais un acteur essentiel. L'insuline humaine est protégée non plus par un brevet de produit expiré depuis longtemps, mais par des brevets de procédé. Aussi, l'équipe de Biocon a-t-elle examiné tous les brevets pertinents publiés, à la recherche d'une trouée où la société pourrait s'imposer. "Nous avons remarqué que la plupart des procédés brevetés utilisaient le colibacille et la levure de boulanger, a-t-elle expliqué. Chez Biocon, nous recourions à une autre sorte de levure et en avons déjà obtenu, d'une petite entreprise aux États-Unis, la cession des droits de propriété intellectuelle. Ainsi, la voie était ouverte. Nous avons commencé à fabriquer notre propre insuline en utilisant la levure *Pichia*, selon un procédé tant nouveau qu'unique, qui n'était protégé par aucun brevet existant."

Partenariat et propriété intellectuelle : un résultat supérieur à la somme de ses parties

Biocon a actuellement, entre autres priorités, un programme de fabrication d'insuline à administrer par voie orale. "Imaginez simplement que les diabétiques puissent prendre l'insuline en comprimés et non plus en injections: quel changement

dans leur vie quotidienne", a dit Mme Mazumdar-Shaw. Le programme a été lancé quand les chercheurs de Biocon ont découvert un intéressant brevet détenu par Nobex, petite société américaine, qui portait sur une technique d'administration orale de peptides. Cela a directement complété ce que Biocon cherchait à obtenir et un partenariat mutuellement avantageux a été conclu.

"Partager les actifs de propriété intellectuelle est le moyen qui permet de développer très rapidement les entreprises dans le monde actuel" affirme avec force Mme Mazumdar-Shaw. "Il s'agit pas simplement de les acquérir, mais de les partager véritablement. Nous avons quelque chose dont d'autres sociétés ont besoin; et elles ont autre chose dont nous avons besoin. Mettez-les ensemble et vous obtenez cette puissante et très prometteuse synergie".

La façon dont Biocon met en pratique les principes de partenariat en matière de propriété intellectuelle foisonne d'exemples. Ainsi, Biocon a conclu récemment un partenariat avec Vaccinex Inc. de New York en vue de faire avancer la recherche d'anticorps à utiliser dans l'immunothérapie anticancéreuse. Les deux sociétés produisent désormais ensemble de nouveaux anticorps entièrement humains, en associant la technologie brevetée de Vaccinex pour créer des anticorps humains aux compétences de Biocon dans les domaines de la recherche clinique et de la fabrication de produits biologiques. Biocon a établi des partenariats analogues avec des sociétés et des instituts de recherche situés aussi loin qu'à Cuba et qu'en Écosse, au Royaume-Uni.

Médicaments peu coûteux

"Si je peux fournir de l'insuline par voie orale à un prix abordable pour la population indienne, j'aurais alors accompli ma tâche. Sans brevet, c'est impossible."

Mme Mazumdar-Shaw n'a pas caché ses craintes que le nouveau droit indien des brevets (voir encadré) provoque une hausse des prix des médicaments. "En réalité, la grande majorité de la population en Inde ne peut acheter que d'anciens produits antibiotiques et antidouleurs génériques. À l'heure actuelle, le marché indien est constitué de moins de 5% de nouveaux médicaments brevetés : il faudra beaucoup de temps avant qu'on ressente la moindre incidence sur les prix. Mais aujourd'hui, les sociétés indiennes doivent libérer leurs innovations.

Le nouveau droit des brevets en Inde

Les sociétés indiennes de biotechnologie ont bénéficié pendant des années du droit indien des brevets de 1970, qui accordait une protection aux procédés seulement et non pas aux produits. Les entreprises indiennes ont pu ainsi recourir à différentes méthodes pour produire des copies génériques bon marché de médicaments brevetés dans d'autres pays. Aux fins de se conformer aux engagements découlant de l'Accord sur les ADPIC* de l'Organisation mondiale du commerce, le Parlement indien a adopté, en mars 2005, un projet de loi qui interdit cette pratique, en reconnaissant tant les procédés que les produits.

* Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

Créer la marque

Biocon appelle sa nouvelle marque un hélix dynamique ou "dynalix." Œuvre d'un jeune créateur indépendant de Bangalore, sa forme évoque de multiples associations : séquences d'ADN, molécules, "B" entrelacés pour Biocon et Biotechnology; son mouvement en oblique symbolise le sens qu'a la société de l'anticipation et de l'ascension.

"La création d'une marque prend du temps", déclare Mme Mazumdar-Shaw, "mais nous savons très exactement ce que nous voulons transmettre : innovation, qualité, crédibilité, spécificité et une optique internationale associée à la fierté d'être une société indienne." Ces éléments se traduisent dans la présentation des produits de la société, ses publications, son site Web et ses déclarations publiques. La couleur bleue pâle de l'emballage des médicaments Biocon a été choisie pour sa nuance subtile, qui toutefois tranche parmi les emballages classiques blancs sur les rayons des pharmacies. Le nom de la société est porteur tant sur la scène internationale qu'en Inde.



Photos: Biocon

facteurs de l'endettement rural en Inde est la maladie, responsable de faillites et de dettes suicidaires" explique-t-elle. Cette préoccupation l'a conduite à mettre en place des programmes, notamment des campagnes de vaccination, un réseau de dispensaires gratuits dans les zones périphériques et des campagnes d'éducation sanitaire.

Privilégiant les solutions propres à aider ceux qui nécessitent une assistance, elle est aujourd'hui la première à mettre en place un régime rural d'assurance maladie à faible coût. Moyennant trois dollars par an, la caisse permet d'obtenir des soins de santé et des médicaments de qualité. Elle estime que Biocon peut assurer la couverture à un prix minimal grâce aux vastes économies d'échelle rendues possibles par l'effectif visé d'un million de membres (jusqu'à présent 100 000 personnes y ont souscrit).

Le secret de la réussite?

"Créer Biocon a été une grande aventure très gratifiante. Partis de rien, nous avons fondé une entreprise qui brasse un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars. C'est un sentiment extraordinaire. Comment y sommes-nous parvenus? Grâce à une équipe excellente et à l'innovation que nous considérons comme essentielle pour créer de la valeur."



Les chercheurs de Biocon s'emploient désormais à élaborer pour les diabétiques de l'insuline à administrer par voie orale, ainsi que de nouveaux anticorps pour le traitement du cancer.

Si je peux fournir de l'insuline par voie orale à un prix abordable pour la population indienne, j'aurais alors accompli ma tâche. Sans brevet, c'est impossible".

Néanmoins, elle a réfléchi que Biocon et d'autres sociétés

indiennes, qui s'orientent vers la fabrication, par exemple, de médicaments complexes cardiovasculaires ou anticancéreux, ne seront pas en mesure de le faire à un moindre coût. Le système de propriété intellectuelle ne saurait davantage tout régler. "Il nous faut en matière de brevets un régime exécutoire qui nous permet de fabriquer tout de suite ces médicaments, conclut-elle, mais les questions de coût doivent être abordées sous différents angles et selon des mécanismes divers, tels que les assurances."

Action communautaire

La réussite de Mme Mazumdar-Shaw va de pair avec son sens aigu de la responsabilité sociale des entreprises. Elle a mis toute son énergie à régler les principaux problèmes sociaux, tels que les soins de santé ruraux. "L'un des principaux



SCIENCE ET VISION D'AVENIR

M. Manuel Elkin Patarroyo



Biographie

Naissance: 1947, Colombie

Études: Faculté de médecine de l'Université nationale de Colombie; études universitaires supérieures à Yale (États-Unis d'Amérique); doctorat à l'Université Rockefeller (États-Unis d'Amérique)

Carrière: professeur à l'Université nationale de Colombie. Fondateur et directeur de l'Institut d'immunologie colombien.

Distinctions: Prix national des sciences Alejandro Angel Escobar (1979, 1981, 1984 et 1986); Académie des sciences du Tiers Monde (Venezuela), 1990; Médecin de l'année (France), 1994; Prix Leon Bernard de l'OMS, 1995; Personnalité médicale de l'année (Espagne), 2002.

Cet entretien est le deuxième d'une série que la revue de l'OMPI consacre à des savants et chercheurs renommés. Chacune de ces personnalités incarne la créativité et l'innovation que le système de propriété intellectuelle vise à encourager.

Le pathologiste Manuel Elkin Patarroyo est le chercheur le plus célèbre et pittoresque de Colombie. Voué avec passion à la science au service de l'humanité, il a consacré sa vie à la recherche de vaccins contre les "maladies orphelines" qui causent la mort de millions de personnes chaque année dans les pays en développement. M. Patarroyo a ouvert, en 1986, des perspectives nouvelles avec son premier vaccin chimique contre le paludisme, partiellement efficace, dont il a ensuite donné le brevet à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis, il vise à atteindre son objectif : fabriquer un vaccin antipaludique efficace à 100%.

M. Patarroyo, pouvez-vous nous dire comment en êtes-vous venu à vous consacrer à la recherche médicale?

Ma vocation tire son origine des rêves que mes parents ont entretenus en moi dès l'enfance. Ils estimaient que la meilleure chose que l'on pouvait faire était d'être utile aux autres; et la chose la plus fascinante dans la vie était d'acquérir des connaissances. Mettez ces deux éléments ensemble et vous obtenez un chercheur qui œuvre pour le bien de l'humanité. Ils m'ont fait lire des bandes dessinées et des livres d'enfant, y compris des ouvrages sur Louis Pasteur. Cet homme qui a voué sa vie entière à la prévention des maladies m'a fasciné. Il est devenu mon idole – et le demeure.

Pourquoi avez-vous choisi de vous concentrer sur les vaccins pour des maladies "orphelines"?

Quand j'étudiais à l'Université Rockefeller, à New York, j'ai constaté un énorme déséquilibre dans le domaine de la recherche

scientifique. Il est légitime pour les pays développés de s'occuper des principales pathologies ou problèmes de santé qui touchent leurs populations. Dans les pays en développement, les maladies n'ont suscité aucun intérêt. Venant moi-même d'un pays en développement, j'ai décidé de me consacrer à la préparation de vaccins pour lutter avant tout contre les problèmes qui touchent essentiellement les populations de ces pays, tels que le paludisme, la tuberculose, l'hépatite, la leishmaniose, le cancer du col de l'utérus, qui est un énorme problème, et nombre d'autres maladies infectieuses.

Qu'est-ce qui vous a apporté le plus de satisfaction dans vos recherches?

Je dois avant tout remercier mon pays, qui m'a soutenu sans réserve, ainsi que mes collègues qui ont une telle confiance dans ce que nous accomplissons collectivement. Grâce à cela, nous avons obtenu de nombreux résultats qui m'ont donné

de grandes satisfactions. Par exemple, le fait de découvrir qu'on peut fabriquer des vaccins chimiquement, ce dont je rêvais depuis l'enfance et que c'est réalisable est une immense satisfaction, puisqu'ainsi toute maladie infectieuse peut être combattue.

Que changeriez-vous si c'était à recommencer?

Si je devais recommencer ma vie, je ferais les mêmes erreurs. En vérité, j'ai appris davantage de mes erreurs et surtout des critiques, à tort ou à raison, qui en ont été faites. J'en ai tiré bien plus d'enseignements que durant ma formation. Si un concept, qui a été élaboré auparavant par d'autres ou par nous, se révèle erroné, nous l'élucidons rapidement, faisons marche arrière et prenons la bonne direction.

Quels sont les plus grands défis à relever pour le directeur d'un centre de recherches dans un pays en développement?

L'être humain peut souffrir de 517 maladies infectieuses, pour lesquelles n'existent que 12 vaccins. C'est un problème de dimension universelle, qui à la fois m'obsède et me passionne. Les gens parlent toujours des problèmes, mais il ne faut pas oublier les avantages, tels que ceux qui permettent de créer un institut de ce type en Colombie.

La plus grande difficulté aujourd'hui est de chercher une méthode logique et "mathématique" pour préparer toute sorte de vaccins.



Photo: CDC/James Gathany, Dr. Frank Collins, Université de Notre-Dame

Le moustique Anopheles funestus, un des plus importants vecteurs du paludisme en Afrique. Fièvre et maux de tête, accès pernicieux à forme cérébrale, anémie, lésion rénale et mort sont autant de symptômes du paludisme.

Le paludisme : données essentielles

- ▶ Un enfant africain meurt du paludisme toutes les 30 secondes.
- ▶ Le paludisme est une maladie parasitaire potentiellement mortelle transmise par les moustiques.
- ▶ Il provoque chaque année plus de 300 millions de maladies aiguës et plus d'un million de morts.
- ▶ Avec le VIH/SIDA et la tuberculose, le paludisme constitue pour la santé publique l'un des défis majeurs qui nuit au développement des pays les plus pauvres du monde.
- ▶ Les parasites du paludisme développent actuellement de façon intolérable une résistance à tous les médicaments. Les chercheurs redoublent d'efforts pour trouver un vaccin efficace.

Source : Organisation mondiale de la santé / Faire reculer le paludisme (www.rbm.who.int).



Photo: OMS/CDC

L'institut a été créé précisément non seulement pour accueillir des chimistes, mais également des physiiciens et des mathématiciens. À partir des connaissances que nous avons de l'analyse des molécules selon une méthode, disons,

physique, nous pouvons essayer de déduire la méthode mathématique d'élaboration de ces vaccins. Il s'agit de chercher une formule universelle, qui ferait gagner tant de temps en recherche, tant d'argent et tant de vies.

Vous avez dû faire face à certains revers financiers importants. Qu'est-ce qui a incité votre équipe à vous suivre dans cette période difficile?

En raison des dettes accumulées par l'Institut d'immunologie et l'hôpital, nous avons absolument tout perdu : le siège, les laboratoires, les équipements et le budget. Mais pire encore, nous avons perdu un grand nombre de collaborateurs qui, devant les difficultés économiques, ont dû partir aux États-Unis ou dans d'autres pays développés, où ils effectuent aujourd'hui un extraordinaire travail de recherche.

Mais l'équipe entière est pleinement persuadée qu'il nous faut continuer. Nous sommes tous convaincus que

nous sommes en fait sur la bonne voie. Les gens voient l'élaboration des concepts, mais peuvent aussi remarquer les autres problèmes que nous estimons secondaires, tels que les difficultés inhérentes à une situation qui comporte quantité d'avantages mais aussi d'inconvénients.

Quels messages souhaiteriez-vous transmettre aux décideurs, compte tenu de votre expérience en matière de recherche dans les pays développés et les pays en développement?

Le talent est la chose du monde la mieux partagée. C'est dans les possibilités qui s'offrent aux gens talentueux que se trouvent les inégalités. Je m'évertue à convaincre gouvernements et institutions qu'il importe de créer, dans chaque pays, des centres sur place, aux fins d'accroître les possibilités pour les gens de talent de valoriser leur potentiel et, également, de trouver des solutions là où les problèmes sont endémiques.

Dans de nombreux pays en développement, les gouvernements sont peu sensibilisés au domaine des sciences. Ils ne l'incluent pas dans leurs discours et leurs ordres du jour. Mais ce n'est pas seulement une question de politiques gouvernementales. Les mères peuvent donner à leurs enfants le goût des sciences et les y encourager. C'est là le commencement de tout. Il faut donner à la science une importance sociale et exercer une sorte de pression. À l'heure actuelle, en Colombie, 0,2%

est investi dans les sciences et la technologie, alors qu'aux États-Unis d'Amérique, 2,5% y sont consacrés, d'où une énorme différence.

Enfin, M. Patarroyo, que diriez-vous à des jeunes qui envisagent une carrière scientifique?

L'une des tâches fondamentales de mon activité quotidienne est de me rendre dans les établissements scolaires et de recevoir des enfants à l'institut pour leur parler des sciences. Je leur dis de rêver; rêver et se battre quotidiennement pour leurs rêves; et si, ensemble, ils œuvrent pour le bien-être d'autrui, chacun aidera l'autre à atteindre ses objectifs, puisqu'il obtiendra le résultat souhaité.



APPRENDRE LES FICELLES

La délivrance de licences technologiques dans les universités



Installé à une table de négociation à l'Université de Karana, un groupe de juristes, de membres du personnel de l'université et de cadres d'entreprises se met d'accord sur un compromis pour l'octroi de licences technologiques d'où toutes les parties sortent gagnantes. Les problèmes sont réels, l'argumentation convainquante mais Karana n'existe pas et la technologie en cause pas encore.

Il s'agit en fait d'un jeu de rôles, point d'orgue d'un atelier de formation organisé par l'OMPI à Yaounde, au Cameroun, sur la manière de négocier des accords de licence technologique satisfaisants. Dans la photographie ci-dessus, des participants représentant une entreprise théorique de biotechnologie négocient avec des représentants d'une université les conditions exactes d'une licence de propriété intellectuelle octroyant à l'entreprise le droit de mettre au point et de commercialiser un nouveau traitement contre le paludisme, inventé et breveté par un professeur de l'Université de Karana et son équipe.

Les scénarios axés sur les jeux de rôle sont un élément essentiel de la formation dispensée par l'OMPI; ils permettent aux participants de mettre la théorie en pratique, de vivre une négociation de l'autre côté de la table et de tester différentes approches.

Un groupe de 15 juristes et de 35 chercheurs a suivi ce dernier cours en juillet. Ils venaient du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Tchad et de la République du Congo. Le réseau universitaire international de Genève (RUIG) a financé et coorganisé cette formation et des spécialistes d'institutions suisses ont gracieusement donné leur temps à la fois pour l'enseignement proprement dit et pour la préparation des documents de référence.

Réseaux de recherche-développement

Une formation de ce genre fait partie intégrante du projet Réseaux de recherche-développement qui, sous les auspices de l'OMPI, a entamé ses activités il y a un an en septembre 2004 en collaboration avec la Fondation RUIG.

Le projet vise à tester un modèle "réseaux et service commun" dans le but de renforcer la capacité des instituts de recherche des pays en développement de créer, détenir et céder sous licence des ressources liées à la propriété intellectuelle (essentiellement des brevets) et de tirer ainsi des revenus des résultats de la recherche. En étroite collaboration avec des organisations partenaires, le projet a mis sur pied deux réseaux de recherche dans le domaine de la santé, un en Afrique centrale et l'autre en Colombie. On a commencé par cerner des problèmes fondamentaux tels que l'absence de politiques en matière de propriété intellectuelle dans les universités et la pénurie chronique de mandateurs et d'autres spécialistes des questions juridiques et de la commercialisa-

tion. On s'efforce actuellement de résoudre ces problèmes en dotant un groupe de personnes de compétences fondamentales et en créant



des services communs de ressources liées à la propriété intellectuelle (voir la description détaillée du projet et des résultats recherchés dans la revue de l'OMPI de septembre/octobre 2004 que l'on peut consulter sur le site Web de l'OMPI).

Les ateliers ont suscité des réactions enthousiastes. Comme l'a dit un participant : "L'idée que j'ai tirée de la conférence a été que je n'avais pas besoin d'attendre qu'un gros donateur finance ma recherche, mais que je pouvais sans crainte dépenser mon propre argent et obtenir un résultat excellent sur le plan scientifique".

Les publications ci-après concernant les licences technologiques peuvent être commandées à la librairie électronique de l'OMPI:

- Exchanging Value - Negotiating Technology Licensing Agreements: A Training Manual (2005)*. Publication n° 906.
- Une concession de licence de technologie réussie (2004)*. Publication n° 903.



L'AFRIQUE S'ANIME

L'histoire de Pictoan au Sénégal

"Si nous ne savons pas vendre notre culture, d'autres le feront pour nous." –

Pierre Sauvalle, fondateur et codirecteur de Pictoan.



Photos: Pictoan

grâce à ses contes, fait ressortir la magie des mythes et des légendes du passé de ce pays.

La série de 13 dessins animés, la première à être entièrement réalisée en Afrique, est due à un petit studio d'animation, Pictoan, installé à Dakar, la capitale du Sénégal. Diffusé en décembre 2003 sur le service satellite de Canal France International (CFI), Kabongo a connu un succès immédiat. "C'est une série formidable, pleine d'ambition et très africaine" a dit le directeur de la programmation de CFI, Pierre Block de Freiberg, à l'édition européenne de la revue TIME.

Kabongo est la création de Pierre Sauvalle, qui, en 1998, a mis sur pied Pictoan en collaboration avec sa codirectrice, la femme d'affaires sénégalaise Aida Ndiaye. M. Sauvalle travaillait depuis huit ans dans des sociétés de production françaises après avoir reçu son diplôme de l'école d'animation de grand renom, Les Gobelins, à Paris. Mais il avait toujours souhaité en son for intérieur retourner en Afrique pour commencer à réaliser des productions authentiquement africaines. Il a engagé des écrivains tant africains que français pour travailler au scénario de Kabongo, mais les maquettes, l'animation, la colorisation et le montage ont tous été réalisés par Pictoan à Dakar. Seul le travail de post-production (c'est-à-dire le son) a été effectué en France.

Avec Kabongo, Pictoan a permis à l'Afrique de trouver sa place dans le monde de l'animation et a prouvé

que l'Afrique peut produire des dessins animés de qualité, à la finition impeccable. Mais ce n'est là qu'un début pour Pictoan qui a d'autres ambitions. La société, en produisant des messages publicitaires pour la télévision locale, pourrait gagner plus qu'il ne lui en faut pour rester en activité mais son vrai but est d'attirer une partie des 75 milliards de dollars des États-Unis que draine l'industrie mondiale de l'animation.

Talents locaux

M. Sauvalle et Mme Ndiaye ne craignent pas les défis. À ce jour, ils ont trouvé des solutions à toutes les difficultés qu'ils ont rencontrées, qu'il s'agisse de la pénurie d'artistes qualifiés, des pannes d'électricité ou des problèmes pour obtenir du matériel informatique et des logiciels convenant à leurs besoins et assez robustes pour résister à l'environnement local.

Ne trouvant pas d'artistes de l'animation bien formés, M. Sauvalle a commencé à les former lui-même. Il a mis sur pied à l'intention de jeunes artistes prometteurs qu'il a découverts dans sa recherche locale de nouveaux talents un cours de deux ans d'apprentissage du dessin et de l'animation assistée par ordinateur. Au fur et à mesure que les apprentis acquièrent de l'expérience et maîtrisent les compétences nécessaires, ils forment à leur tour de nouveaux arrivants. Pendant les périodes de grande activité, Pictoan emploie maintenant jusqu'à 120 personnes toutes formées sur place.



Images de Kabongo le griot de Pictoan qui paraîtra bientôt en anglais.

Le patrimoine des traditions africaines est riche en contes. Il semble donc d'autant plus approprié que la première série de films d'animation produite sur ce continent traite de Kabongo le griot, un conteur de l'Afrique de l'Ouest. Kabongo parcourt les pays du monde, avec à ses côtés son singe chantant Golo, à la recherche d'un disciple digne de son art et de son talent. Dans chaque pays, il traverse des épreuves et vit des aventures et,

"L'industrie artistique est vraiment importante pour l'Afrique parce qu'elle donne une image de nous." – codirectrice de Pictoan, Aïda Ndiaye.



De jeunes artistes sénégalais reçoivent une formation au dessin animé dans le studio de Pictoan.

Les autres problèmes que Pictoan n'a pu résoudre sont contournés. "Vous avez beau prendre toutes les précautions du monde contre les surtensions, cela ne change rien" dit Mme Ndiaye, la directrice générale de la société. "Tous les ans nous devons remplacer la totalité du système informatique."

Concurrence mondiale

Le salaire versé aux artistes apprentis au Sénégal, qui fait partie du groupe des pays les moins avancés du monde, permet à Pictoan de concurrencer sur le plan des coûts les pays asiatiques tels que la Corée du Sud vers lesquels les sociétés de production de films d'animation d'Europe et des États-Unis externalisent actuellement une bonne partie de leurs travaux d'artiste. En combinant les faibles coûts avec la qualité – qui, selon M. Sauvalle, a impressionné les professionnels de l'animation du monde entier – Pictoan s'annonce comme un concurrent sérieux sur le marché mondial.

Mais Pictoan ne veut pas faire des affaires à n'importe quel prix. Ses fondateurs sont résolus à continuer de produire leurs propres films afin de rester fidèles à leur patrimoine culturel. Ils prévoient de créer davantage de dessins animés africains, inspirés des légendes et des histoires qui se sont communiquées de père en fils pendant des générations. Ces histoires, pensent-ils, présentent un attrait universel. Après le succès rencontré par Kabongo en France et dans toute l'Afrique francophone, Sauvalle est convaincu que la version anglaise qui va paraître bientôt sera bien accueillie par le marché mondial.

Enregistrement des droits de propriété intellectuelle

Pictoan n'ignore pas la valeur de la propriété intellectuelle et a enregistré Kabongo auprès de la Société française des auteurs et compositeurs dramatiques. Mais M. Sauvalle se plaint amèrement de ce que les coûts de la protection de la propriété intellectuelle soient proportionnellement beaucoup plus élevés pour les pays en développement.

"Le coût de l'enregistrement des créations et du dépôt de brevets est souvent purement et simplement au-delà des moyens des créateurs des pays africains" fait-il observer. Il voudrait que pour les pays les plus pauvres tels que le Sénégal on ne perçoive plus de taxes afin que les créateurs puissent enregistrer leurs œuvres gratuitement "exactement comme un père enregistre la naissance de son nouvel enfant".

Dans pas longtemps ...

Dans pas longtemps, on verra sur les écrans de télévision la nouvelle série de Pictoan, les lions invincibles d'Afrique. À partir, dans ce cas aussi, d'une combinaison gagnante d'art de la narration et de la sagesse, la série tisse des messages moraux dans la trame d'aventures vécues par ses personnages, animaux vedettes de football, tout en projetant une image positive de l'Afrique. Les fans de Pictoan attendent avec impatience l'arrivée de la série sur les écrans.



PORTRAITS DU PCT

Quelques innovateurs

Depuis que le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a commencé à fonctionner en 1978, les inventeurs ont déposé plus d'un million de demandes internationales de brevet pour des inventions de tout type. Certaines de ces inventions n'ont jamais dépassé le stade du brevet. D'autres sont conservées comme une mine de connaissances techniques jusqu'à ce qu'elles soient achetées et commercialisées par une société rompue à la propriété intellectuelle. Bon nombre d'entre elles sont au cœur des progrès technologiques rapides qui se produisent dans tous les secteurs concevables. Dans cette série d'articles, la revue de l'OMPI relève parmi le million de demandes de brevet quelques innovations qui attirent l'attention.

Bioplastiques : laissons la planète respirer

Les plastiques à base de pétrole, qui sont les matériaux tous usages par excellence du XXe siècle, bouchent les pores de notre planète.

Parmi ceux qui luttent contre ce fléau environnemental, on trouve Novamont, une société de recherche du Nord de l'Italie dirigée par Mme Catia Bastioli. Le projet de Novamont "Une chimie vivante qui défend la qualité de la vie" découle de la ferme conviction qu'a Mme Bastioli que la recherche doit bénéficier à l'humanité.

"Quand on voit les problèmes des déchets, du changement climatique et de la pollution de l'air, de l'eau et des sols ... à moins que l'industrie ne se responsabilise très rapidement de ce qu'elle fait, nous détruirons la planète" a dit Mme Bastioli à Reuters. "Il nous faut répondre aux besoins de la génération actuelle sans sacrifier la vie des générations à venir."

Des chercheurs en science des matériaux ont inventé à Novamont Mater-Bi, un biopolymère 100% biodégradable et compostable composé à partir de féculés de maïs et de ressources renouvelables d'origine végétale

du même type. Bioplastique déjà très bien placé sur le marché, Mater-Bi offre la polyvalence des plastiques conventionnels. Il est utilisé dans la fabrication de produits, notamment de sacs, d'emballages, de pneus, de jouets et de couches à jeter. Parmi les applications agricoles on relève la pellicule de paillage entièrement biodégradable qui réduit le besoin de pesticides, accélère le cycle cultural et diminue la consommation d'eau.

La contribution de Novamont au développement durable a été reconnue par une série de prix notamment en 2002, le prix "entreprises" du Sommet mondial pour les partenariats de développement durable décerné à Johannesburg par le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par les chambres internationales de commerce.

Fondé en 1989, Novamont a aujourd'hui un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros et emploie plus de 100 personnes. Avec plus de 20 demandes de brevet déposées en son nom au titre du PCT, Mme Bastioli a largement fait reposer sur le PCT la stratégie déployée par sa société en matière de propriété intellectuelle et a enregistré les marques Novamont et Mater-Bi conformément au système de Madrid. (Pour tout complément d'information, voir www.materbi.com/.)



Autorisación: Novamont

La puce cérébrale qui transforme les pensées en actes

Un micro-appareil capable de lire les pensées d'une personne paralysée et de les transformer en actes? De la science fiction bien sûr! Pourtant, un projet dirigé par le neurologue John Donoghue de l'Université Brown de Rhode Island aux États-Unis fait de la fiction une réalité.

En s'appuyant sur plusieurs années de recherche de laboratoire, le professeur Donoghue est le cofondateur de la société Cyberkinetics Neurotechnology Systems, Inc. qui procède actuellement à des essais

cliniques sur une interface cerveau-ordinateur connue sous le nom de BrainGate. Le premier sujet de ces essais est un jeune homme qui est resté paralysé après une agression au couteau.

Selon une procédure neurochirurgicale d'avant-garde, le BrainGate, un capteur de la taille d'une lentille de contact, a été implanté dans la partie du cerveau de l'intéressé qui contrôle les mouvements musculaires. Comprenant une centaine d'électrodes d'une épaisseur inférieure à celle d'un cheveu, il intercepte et décode le langage des neurones, c'est-à-dire les signaux électriques



Autorisación: Cyberkinetics

Des maisons décentes tirées de la terre et de la dévastation

Il y a 30 ans, Nader Khalili a abandonné son métier d'architecte concepteur de tours de bureaux à Los Angeles et à Téhéran et s'est lancé en moto à travers les déserts perses de sa terre natale. Au cours d'une odyssée qui a duré cinq ans, il a lu la poésie du mystique Jalaluddin Rumi du XII^e siècle sur les forces élémentaires que sont la terre, le feu, le vent et l'eau tout en cherchant dans les modes architecturaux du Moyen Orient ancien une inspiration qui lui permette de résoudre les problèmes rencontrés aujourd'hui dans le monde entier.

Ce qui le préoccupait avant tout était le besoin de procurer en urgence un toit aux personnes déplacées par les guerres et les catastrophes naturelles. Il a conclu que la réponse était donnée par la terre sur laquelle les victimes marchaient et sur la force qu'elles avaient dans leurs mains.

Combinant des principes vieux de mille ans avec la technologie moderne du bâtiment, Nader Khalili a mis au point une méthode de construction en terre connue sous le nom de système superadobe/superblocs. Au moyen de ce système, il a créé des maisons en dôme faites de couches en spirale de sacs remplis de terre. Du fil de fer barbelé installé entre les couches empêche les sacs de glisser. Des matériaux propres à la guerre – sacs de sable et fil de fer barbelé – sont donc utilisés à des fins pacifiques.

Les magnifiques structures voûtées sont fortes (au cours d'essais officiels rigoureux menés en Californie, c'est l'équipement utilisé pour les essais qui s'est brisé), en harmonie avec l'environnement et résistantes aux inondations, aux incendies, aux tremblements de terre et aux ouragans. Les murs assurent un isolement natu-



Autorisation: Nader Khalili/du, prix Aga-Khan d'architecture

En fonction de la finition extérieure, les dômes peuvent être soit des refuges temporaires soit des maisons pouvant durer jusqu'à 30 ans.

rel contre la chaleur et le froid. Ces abris peuvent être construits à peu de frais et rapidement par des hommes, des femmes et des enfants ayant un niveau minime d'instruction. Ils peuvent aussi être facilement adaptés pour devenir des logements permanents.

M. Khalili a expliqué à AlertNet que sa décision de breveter sa méthode de construction répondait au désir de s'assurer qu'il pourrait mettre cette technologie à la disposition de ceux qui en ont besoin : "La mission que je me suis fixée ces 25 dernières années a été de fournir un abri aux personnes qui ne peuvent se le payer. Mais cette idée doit être protégée car de nombreux systèmes de construction sont lancés à l'intention des pauvres mais prennent progressivement un caractère trop commercial pour que ceux-ci puissent en bénéficier".

Ces prototypes d'abri ont suscité l'intérêt d'organisations allant des institutions du système des Nations Unies à la NASA et figurent parmi les lauréats du prix Aga-Khan d'architecture 2004. (Pour tout complément d'information, voir www.calearth.org/)



Voir également sur le site Web PCT de l'OMPI, à l'adresse www.wipo.int/pct/en/inventions/ la galerie des innovateurs et innovations remarquables qui rassemble une série d'autres innovations intéressantes.

que le cerveau envoie aux différentes parties du corps. (Le cerveau continue souvent à transmettre ces signaux chez des personnes qui ont perdu la capacité de bouger leurs membres.) Le BrainGate transmet alors les messages à un curseur sur un écran d'ordinateur, permettant ainsi à l'utilisateur de faire fonctionner divers appareils ménagers.

Le jeune homme est maintenant capable de lire son courrier électronique et de jouer à des jeux vidéos, de saisir des objets avec un bras robotisé et de faire fonctionner commandes de télévision et lumières – tout cela simplement en pensant à ce qu'il veut faire.

"Notre but ultime est d'élaborer davantage le système BrainGate pour qu'on puisse le relier à de nombreux appareils ayant chacun leur utilité" déclare le professeur Donoghue. Son équipe s'efforce de relier le BrainGate à des appareils médicaux tels que des stimulateurs de muscles qui pourraient un jour permettre à des handicapés profonds de contrôler leurs propres membres et fonctions corporelles.

(Pour tout complément d'information, voir cyberkinetics.virtual.vps-host.net/content/index.jsp)



LANCEMENT D'UN NOUVEAU PRODUIT: ÉVALUATION DE VOTRE LIBERTÉ D'AGIR

En septembre 2003, trois entreprises pharmaceutiques (*Cambridge Antibody Technology, Micromet AG* et *Enzon Pharmaceuticals*) ont annoncé qu'elles avaient signé un accord de concession de licence réciproque et non exclusive. Cet accord conférait aux parties une grande "liberté d'agir" à l'égard de certains actifs de propriété intellectuelle des unes et des autres, afin de leur permettre de réaliser des travaux de recherche et de créer un certain nombre de produits à usage thérapeutique et diagnostique à partir d'anticorps.

Ce type d'accord est devenu courant dans certains secteurs car les entreprises veulent s'assurer que leurs produits, leurs procédés et leurs services ne portent pas atteinte aux droits de tiers sur des brevets. Les litiges dans le domaine des brevets

peuvent être coûteux, aléatoires et risqués et, comme le dit le proverbe, mieux vaut prévenir que guérir.

Dans cet article, on étudie différentes stratégies auxquelles ces entreprises peuvent recourir pour réduire ce genre de risques et s'assurer le maximum de liberté d'action. Toute entreprise, et en particulier les entreprises des secteurs technologiques dans lesquels il est délivré de très nombreux brevets, court principalement le risque de voir la commercialisation d'un nouveau produit ou d'une nouvelle technologie stoppée par un concurrent titulaire d'un brevet sur une technologie incorporée dans le nouveau produit.

C'est pourquoi, de nombreuses entreprises s'efforcent très tôt de s'assurer la "liberté d'agir", c'est-à-dire veillent à ce que la fabrication,

la commercialisation et l'utilisation de leur nouveau produit, procédé ou service ne constituent pas une atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

Il ne sera jamais possible d'obtenir une garantie absolue en termes de "liberté d'agir", mais il existe des moyens de limiter les risques afin de permettre à une entreprise d'économiser des ressources importantes.

Recherche de documents de brevet

Une analyse qui tend à déterminer la liberté d'agir d'une entreprise commence toujours par une recherche des brevets délivrés ou en instance dans la documentation en matière de brevets et par l'obtention d'un avis juridique sur le point de savoir si un produit, un procédé ou

Repérer les possibilités qu'offrent les limitations frappant les brevets

Il est important pour l'entreprise qui réalise une recherche et une analyse afin de déterminer sa liberté d'agir de se rappeler que certaines des limitations dont sont assortis les brevets lui ouvrent des **possibilités**.

- La protection des brevets a un caractère **territorial**. Souvent, les technologies peuvent être protégées sur les principaux marchés d'une entreprise et faire partie du domaine public dans d'autres pays. Dans ces derniers pays, il ne sera pas nécessaire d'obtenir la permission du titulaire du brevet (ou la concession d'une licence) pour commercialiser le produit.
- Les brevets ont une **durée** limitée. La protection par brevet a une durée maximale de 20 ans. Ensuite, le brevet est considéré comme tombé dans le domaine public, et son objet peut être librement utilisé. L'Office européen des brevets (OEB) estime que moins de 25% de l'ensemble des brevets qu'il délivre sont maintenus en vigueur jusqu'au terme de la durée maximale de protection (20 ans). Les titulaires de brevets laissent de nombreux brevets expirer faute de payer les taxes de maintien en vigueur avant l'échéance de 20 ans.
- La portée des brevets connaît des **limites**. Dans un document de brevet, les revendications déterminent la portée du brevet et on considère que les aspects d'une invention qui ne sont pas inclus dans les revendications ne sont pas brevetés. Cela dit, il n'est pas toujours facile de déterminer la portée d'un brevet. Cela nécessite une expérience considérable dans l'interprétation des revendications, du fascicule de brevet et de l'historique du traitement de la demande.

un service peut être considéré comme portant atteinte aux brevets existants détenus par des tiers. De nombreuses entreprises s'en remettent à des cabinets spécialisés en droit privé ou en propriété intellectuelle qui incluent des évaluations de la liberté d'agir dans les services juridiques qu'ils proposent. Certains offices nationaux de propriété intellectuelle peuvent aussi fournir ce type de services contre paiement d'une taxe (voir, par exemple, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle de la Suisse).

Éliminer les obstacles

L'analyse tendant à établir la liberté d'agir, fondée sur une recherche dans la documentation en matière de brevets, ne constitue qu'une première étape. Si la recherche en matière de brevets révèle l'existence d'un ou plusieurs brevets qui limitent la liberté d'action d'une entreprise, celle-ci devra déterminer comment agir. Si le ou les brevets qui font barrage sont effectivement valables, les stratégies les plus envisageables sont les suivantes :

- ▶ Achat du brevet ou obtention d'une licence. L'obtention d'une licence suppose l'autorisation écrite du titulaire du brevet d'utiliser la technologie brevetée pour des actes déterminés, sur certains marchés et pour une durée définie. Les avantages d'un tel accord dépendront en grande partie des modalités et des conditions de la licence proposée. Même s'il y a un risque de perte d'autonomie et que le titulaire du brevet exige une somme forfaitaire ou le paiement périodique d'une redevance, ce type d'accord reste sans doute la

façon la plus simple d'ouvrir la voie à la commercialisation d'une technologie ou d'un nouveau produit.

- ▶ Licences réciproques. Il y a concession de licences réciproques lorsque deux entreprises échangent des licences afin de pouvoir exploiter certains brevets détenus par l'autre. La concession de licences réciproques nécessite qu'une entreprise possède un portefeuille de brevets bien protégés présentant un intérêt pour les partenaires d'un éventuel accord de licence.

- ▶ Inventer en contournant l'invention. Une troisième solution consiste à inventer en contournant l'invention. Cela suppose d'effectuer des recherches et d'apporter des modifications au produit ou au procédé afin d'éviter de porter atteinte aux brevets détenus par des tiers. Par exemple, si la liberté d'agir est entravée par un brevet de procédé, l'entreprise peut être en mesure d'élaborer un autre procédé pour arriver à un résultat final similaire et, ainsi, commercialiser l'invention sans devoir verser une redevance de licence à une autre personne.

- ▶ Communauté de brevets. Une communauté de brevets est un mécanisme qui permet à plusieurs entreprises travaillant dans des domaines technologiques connexes de grouper leurs brevets afin de créer un système d'échange des droits de brevet. Un exemple célèbre est la communauté de brevets créée par Sony, Philips et Pioneer pour des inventions essentielles au respect



Photo: www.photos.com

Une concession de licences réciproques peut aider à s'assurer sa liberté d'action

de certaines spécifications types en matière de DVD vidéo et de DVD-ROM.

Protéger sa technologie

S'il ressort de la recherche en matière de brevets qu'aucun brevet n'empêche d'accéder au marché et qu'une technologie est susceptible de satisfaire aux critères de brevetabilité, le propriétaire d'une entreprise souhaitera peut-être protéger par brevet cette nouvelle technologie afin de bénéficier d'une plus grande liberté d'agir, au lieu de conserver cette technologie sous la forme d'un secret commercial.

Cependant, il existe une limite précise à la possibilité pour le titulaire du brevet d'exploiter l'invention brevetée. Un brevet en tant que tel ne confère pas le droit de commercialiser la technologie protégée, il ne confère que le droit d'empêcher quiconque de le faire. Il s'agit d'une distinction essentielle, même si elle peut sembler subtile. Par exemple, un tiers peut être titulaire d'un brevet encore plus large qui englobe l'objet du brevet de la première entreprise.

>>>

LA P.I. ET LES ENTREPRISES

Par conséquent, une entreprise aura peut-être besoin d'utiliser la technologie brevetée par d'autres pour commercialiser une autre technologie. Le brevet Cohen-Boyer sur l'ADN recombiné est un exemple classique dans le domaine biotechnologique. En effet, pendant de nombreuses années, la commercialisation de toute nouvelle technologie utilisant la technologie mise au point par Cohen et Boyer impliquait le paiement d'une somme pour obtenir la licence souhaitée. Enfin, il peut exister des dispositions réglementaires qui ne portent pas directement sur la propriété intellectuelle mais limitent l'accès d'une invention brevetée au marché (par exemple la réglementation relative aux produits alimentaires et pharmaceutiques).

En dépit de ce qui précède, la "liberté d'agir" est l'une des raisons pour lesquelles les entreprises demandent la protection par brevet. Même si la délivrance d'un brevet ne suffit pas à permettre la commercialisation, cela constitue sans aucun doute une étape utile et peut empêcher des problèmes à un stade ultérieur.

Publication défensive ou divulgation d'informations techniques

De nombreuses raisons peuvent expliquer pourquoi une entreprise souhaite éviter de breveter une invention donnée, que ce soit pour des questions de coût ou parce que l'invention peut ne pas remplir les critères de brevetabilité. Les entre-

prises ont parfois recours à une autre solution, la "publication défensive" ou divulgation d'informations techniques, par opposition à l'attitude qui consiste à conserver l'invention sous la forme d'un secret commercial.

La publication défensive signifie la divulgation de l'invention au public de façon à ce que personne ne puisse la faire breveter. Il en découle que, tout le monde bénéficie d'une certaine liberté d'agir. Il est important que la divulgation intervienne dans une revue technique reconnue ou une autre publication susceptible d'être consultée par les examinateurs de brevets en relation avec de futures demandes de brevet, par exemple des revues qui font partie de la documentation minimale du PCT destinée aux administrations chargées de la recherche internationale. D'une manière générale, aucune publication défensive n'est réalisée pour une découverte technologique décisive ou une invention technologique fondamentale qui constitue ou constituera l'élément moteur d'une entreprise.

Quelques grandes sociétés publient leurs propres bulletins contenant des divulgations techniques (par exemple Xerox), qui sont largement diffusés, afin de faire connaître des inventions qui ne sont pas brevetées. Aux États-Unis d'Amérique, l'Office des brevets et des marques (USPTO) permet aux déposants de demander la publication du Statutory Invention Registration (SIR) (déclaration statutaire d'invention) d'un brevet déposé, qui constitue en fait la

divulgation technique d'une invention pour laquelle un brevet a été déposé. En obtenant un SIR, le déposant abandonne la procédure de délivrance du brevet pour la divulgation de l'invention par l'office des brevets.

Choisir la bonne voie

Quelle que soit la méthode choisie, il est conseillé à toutes les entreprises du secteur technologique de faire rapidement leur choix. Parfois, il suffit d'apporter des adaptations mineures au produit ou de payer au titulaire du brevet une redevance de licence peu élevée pour éviter de futurs litiges. L'évaluation systématique de la liberté d'agir d'une entreprise avant le lancement d'un produit nouveau est donc une façon de minimiser le risque qu'un brevet porte atteinte à des brevets détenus par des tiers. Cela permettra aussi à l'entreprise d'accroître ses chances de trouver des partenaires commerciaux et d'attirer des investisseurs pour financer ses projets de développement de ses activités.

Pour de plus amples informations sur les différents aspects du système de la propriété intellectuelle qui intéressent les entreprises et l'industrie, veuillez consulter le site Web de la Division des PME à l'adresse www.OMPI.int/sme/fr.



2. Pour plus de renseignements sur les administrations chargées de la recherche internationale et sur la documentation minimale du PCT, veuillez consulter le site Web du PCT à l'adresse <http://www.wipo.int/pct/fr/index.html>.

LIBAN

Relever les défis en matière de propriété intellectuelle



Autosaision: Ministère libanais du tourisme

L'Office de la protection de la propriété intellectuelle du Ministère de l'économie et du commerce du Liban s'est développé rapidement et est confronté à de nombreux défis depuis quelques années. Aujourd'hui, il se trouve peut-être face au plus ardu de ces défis au moment de s'attaquer au problème de la contrefaçon et de la piraterie au Liban. Au début de l'été, Fadi Makki, directeur général du ministère, a annoncé une nouvelle campagne de répression contre la piraterie, axée à la fois sur une multiplication des perquisitions surprises et sur le recours à des programmes d'éducation et des mesures d'incitation visant à mieux faire comprendre les droits liés à la propriété intellectuelle.

Le chemin parcouru

Le Liban est un des premiers pays de la région arabe à avoir adopté une législation protégeant la propriété intellectuelle et à avoir adhéré depuis 1920 à diverses conventions internationales dans ce domaine. Aussi, lorsque de nouveaux accords internationaux et régionaux ont imposé à de nombreux pays une révision de la législation et l'instauration d'une nouvelle infrastructure en matière de propriété intellectuelle, le Liban n'a pas hésité. Depuis 10 ans, ce pays a actualisé ses lois sur la propriété intellectuelle et modernisé leurs mécanismes d'application, un effort permanent qui a exigé beaucoup de

réorganisation et de formation du personnel.

Par exemple, le Liban a adopté de nouvelles lois sur la protection du droit d'auteur en 1999 et sur les brevets en 2000. Le gouverne-

ment met en ce moment la dernière touche à une nouvelle loi sur les marques et les indications géographiques et élabore une législation sur les signes distinctifs, les dessins et la concurrence déloyale. Le Ministère de l'économie et du commerce a rencontré diverses difficultés pour mettre en application les nouvelles lois étant donné les lacunes que présente l'infrastructure institutionnelle. Ces problèmes tenaient notamment à ce que:

- ▶ le matériel informatique et les liaisons réseau entre les bureaux étaient obsolètes;
- ▶ il y avait pénurie de personnel spécialisé et de juges dans les tribunaux;
- ▶ on manquait de capacités techniques et de ressources humaines pour faire respecter les dispositions réglementaires;
- ▶ les moyens manquaient pour sensibiliser le public aux nouvelles lois.

L'assistance fournie par l'OMPI et d'autres organisations, y compris celles du secteur privé, a aidé à surmonter certains de ces problèmes. Le ministère a maintenant informatisé ses bureaux et a lancé cet été une base de données en ligne sur les marques (<http://www.economy.gov.lb>). Le personnel a été formé à la gestion de tout l'éventail des mécanismes d'enregistrement des marques. Une campagne d'information a été lancée dans les écoles. Des perquisitions surprises

font actuellement l'objet d'une coordination entre l'Office de protection de la propriété intellectuelle, les douanes et les autorités judiciaires.

Mais une aggravation de la contrefaçon en 2004 a rendu la tâche plus ardue encore.

Relever le défi

Le Liban avait déjà un des taux de contrefaçon et de piraterie les plus élevés du monde. D'après un rapport de PricewaterhouseCoopers en 2003, les pertes pour le Gouvernement libanais dues à la contrefaçon étaient de l'ordre de 75 à 100 millions de dollars É.-U. par an. Dans un rapport récent, la **Business Software Alliance** (BSA) a évalué les pertes liées à la piraterie des logiciels dans le pays à 26 millions de dollars en 2004 – soit une hausse de plus de 18% par rapport à l'année précédente.

Depuis un an et demi, les autorités libanaises ont procédé à des centaines de perquisitions, saisi des produits contrefaits valant des dizaines de millions de dollars et relevé les amendes en vigueur. La piraterie n'en continue pas moins. Le directeur général du Ministère de l'économie et du commerce explique que "le principal problème tient à ce que les gens ne font pas le rapport entre les atteintes à la propriété intellectuelle et le vol ou d'autres actes immoraux". Aussi, le 1^{er} août 2005, le ministère a-t-il lancé une grande campagne dans les médias, visant à faire comprendre et respecter les droits liés à la propriété intellectuelle par les consommateurs, les étudiants et les entrepreneurs. "Il n'existe pas de meilleur obstacle à la contrefaçon



Affiche de la campagne de lutte contre la piraterie au Liban: Arrêtez la fuite du potentiel humain – Lutte contre la piraterie

>>>

PLEINS FEUX SUR UN PAYS



qu'un consommateur qui n'entre pas dans le jeu", a déclaré le directeur général.

La campagne porte sur la protection de la propriété intellectuelle dans les secteurs d'activité touchant la culture locale, notamment dans ceux où le Liban est fort tels que la musique, les logiciels, la publicité et la mode. Il s'agit de montrer aux consommateurs qu'ils sont tous parties prenantes et que de ce fait il est dans leur intérêt d'aider à mettre en place une culture de la propriété intellectuelle au Liban. Cette campagne s'appuiera sur des clips vidéos, des affiches et des brochures d'information ainsi que sur des séminaires et des ateliers de formation destinés à éduquer les responsables, les consommateurs et les entrepreneurs. Les activités prévues doivent se tenir à Bekaa, Beyrouth, Saida et Tripoli.

Le ministère renforce son programme d'éducation par des mesures d'incitation visant à encourager les entreprises à utiliser des logiciels licites. Il resserre ses mesures de lutte contre les logiciels piratés d'une part et négocie d'autre part avec les sociétés d'informatique pour qu'elles réduisent le prix des logiciels licites destinés aux petites et moyennes entreprises.

Le ministère a également créé une ligne téléphonique d'assistance aux consommateurs pour répondre aux questions et aux plaintes. Selon M. Makki, "nous encourageons les titulaires de droits de propriété intellectuelle à nous communiquer leurs plaintes. Nous avons reçu des listes de boutiques qui vendent des CD de musique piratés et nous sommes déjà en train de prendre des mesures".

Le ministère a uni ses efforts avec ceux d'autres organismes d'État et avec le secteur privé pour informer le public le plus large possible. Microsoft collabore avec le ministère pour fournir aux cybercafés des logiciels d'une valeur de 20 000 dollars contre un abonnement annuel de 295 dollars par café. Le directeur général estime que cette initiative touchera quelques 1500 cybercafés et fera baisser de 15% le taux actuel de piraterie au Liban.

Cette initiative consistera à créer un partenariat avec les cybercafés locaux afin d'encourager l'utilisation de l'Internet dans des conditions de sécurité et à des fins éducatives. Il s'agit, en transférant les connaissances et la technologie aux propriétaires et aux utilisateurs de ces cafés, de mieux faire comprendre la valeur d'un logiciel sous licence.

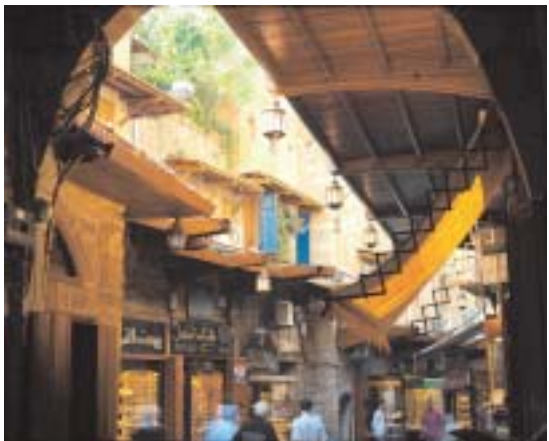
Les autorités libanaises multiplient également les perquisitions surprises et augmentent les amendes frappant les marchandises de contrefaçon dans le souci de dissuader les contrefacteurs. Au cours des 10 premiers jours d'août, plus de 3300 articles de contrefaçon ont été saisis et détruits en public. Le choc ainsi causé sur le marché devrait faire réfléchir les pirates, passibles de peine d'emprisonnement et d'amendes allant jusqu'à 50 000 dollars.

Allons de l'avant

Faire changer le public d'attitude n'est jamais une tâche facile. Cependant, le Liban peut tirer un encouragement de l'expérience des Émirats arabes unis. Ceux-ci sont le seul pays en plein décollage économique qui figure sur la liste établie par la BSA des pays où l'incidence de la piraterie des logiciels est la plus faible. La BSA attribue le succès des Émirats arabes unis à des "efforts délibérés pendant les années 90 pour adopter des mesures de protection de la propriété intellectuelle plus fermes à une époque où une nouvelle génération de décideurs ont pris les commandes et ont commencé à vouloir attirer les investisseurs étrangers".

Au Liban, les décideurs comprennent clairement que la protection de la propriété intellectuelle ne vise pas seulement à respecter des accords internationaux mais joue un rôle fondamental dans la promotion de l'esprit d'entreprise et de la créativité chez les Libanais, dans l'attraction des investissements étrangers et dans la protection des consommateurs nationaux. C'est donc avec détermination que le Ministère de l'économie et du commerce prend des mesures pour aller de l'avant.





Autorisation: Ministère libanais du tourisme

Industries protégées par le droit d'auteur au Liban

Au niveau régional, le Liban est considéré comme le pays qui offre l'environnement le plus favorable aux industries culturelles. Les principales composantes du secteur culturel au Liban sont l'édition, y compris celle des logiciels, les industries du cinéma et de l'enregistrement sonore, les industries de la radiodiffusion et des télécommunications et les industries des technologies de l'information. Ci-après un aperçu de la situation :

- ▶ Le Liban est au centre de l'industrie publicitaire du Moyen-Orient avec un chiffre d'affaires annuel évalué à 20 millions de dollars É.-U.
- ▶ L'industrie de la musique au Liban est en pleine croissance et attire des investissements importants de l'étranger; elle offre un potentiel qui devrait lui permettre de devenir l'une des industries de la musique les plus importantes du monde arabe. Toutefois, même si les recettes tirées de représentations en public ou diffusées augmentent, les ventes de musique enregistrée semblent être en baisse, une situation que l'on attribue pour l'essentiel à la piraterie.
- ▶ L'industrie des hautes technologies a fait son apparition au Liban au début des années 80 et le pays dispose maintenant d'un secteur des logiciels bien développé offrant des possibilités de croissance. L'industrie des technologies de l'information a aussi fait état d'une croissance de 23% entre 1998 et 2003, ce qui montre que le marché n'est pas encore mûr et qu'il y a de la place pour la croissance mais l'extension de la piraterie au Liban a réduit la contribution du secteur à la production nationale.

Source : *Performance of Copyright Industries in Selected Arab Countries*, publication N° 916(E)

PAKISTAN

Vers une gestion intégrée de la propriété intellectuelle



Photo: Inram

Punjab University
College d'Art
et Design

Ces dernières années, le Pakistan a réalisé d'importants progrès pour actualiser son système de propriété intellectuelle. Toutefois, les décideurs de ce pays d'Asie du Sud, fort de 161 millions d'habitants, les considèrent comme une première étape, nécessaire mais insuffisante. Ils ont récemment adopté une approche institutionnelle ambitieuse pour mieux centraliser et moderniser leur système de propriété intellectuelle, tout en cherchant à mieux l'intégrer dans la planification des objectifs et des politiques du pays.

Le pays a entrepris, au cours des dernières années, un examen et une révision de sa législation en matière de propriété intellectuelle aux fins de mieux l'aligner sur les instruments internationaux. La tentative a été fructueuse, mais les parties associées à cette tâche ont compris qu'elle pâtissait de la fragmentation des institutions qui s'occupent de questions de propriété intellectuelle au Pakistan. Naguère encore, le pays comptait trois différents offices de propriété intellectuelle (office des marques, office des brevets, bureau du droit d'auteur), qui relevaient d'autant de ministères différents (ministères respectivement du commerce, de l'industrie et de l'éducation). De plus, une autre institution gouvernementale était chargée de mettre en place et de coordonner, avec des partenaires extérieurs, les activités déployées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Avec un cadre institutionnel de ce type, le fonctionnement du système de propriété intellectuelle n'était guère idéal. Premièrement, il était difficile pour le gouvernement de considérer les questions de propriété intellectuelle de façon intégrée et stratégique. La gestion de ces questions étant répartie entre différents offices et ministères, il ne pouvait être envisagé d'élaborer un moyen efficace propre à favoriser un large recours aux instruments de propriété intellectuelle pour accroître les échanges et les investissements, promouvoir le développement technologique, encourager les industries culturelles ou tirer parti de la propriété intellectuelle en vue d'atteindre des objectifs sociaux essentiels, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Deuxièmement, l'absence d'un service central public de propriété intellectuelle n'a pas facilité l'analyse des questions communes aux multiples disciplines de la propriété intellectuelle, telles que la protection des logiciels, des médicaments traditionnels et du folklore. Ces questions et d'autres nécessitent souvent une évaluation dans un contexte plus large de propriété intellectuelle, plutôt que dans une perspective limitée aux brevets, aux marques ou aux droits d'auteur. Il est manifeste qu'une approche globale s'impose, mais n'est guère réalisable quand existent différents offices s'occupant exclusivement de leurs propres domaines de propriété intellectuelle. Troisièmement, les services traditionnels incombant aux trois offices de propriété intellectuelle – recevoir les demandes et conférer les droits – s'en sont ressentis. Du fait que ces offices n'étaient pas intégrés dans la planification du développement général – et partant non censés contribuer directement aux objectifs socio-économiques – leurs activités semblaient de nature ésothérique et technique. En conséquence,

ils ont eu des difficultés à s'assurer les moyens nécessaires pour améliorer leur fonctionnement. Les titulaires de droits n'étaient pas pleinement satisfaits et les utilisateurs potentiels de la propriété intellectuelle n'étaient guère incités à réellement recourir au système.

Pour remédier à ces insuffisances, le Pakistan a, au début de cette année, pris la décision courageuse d'établir une organisation unifiée, sous le nom d'"Organisation pakistanaise des droits de propriété intellectuelle (IPO-P)". La nouvelle organisation bénéficie d'une autonomie qui lui permet de décider de ses propres règlements financier et relatif au personnel et rend directement compte au gouvernement ; elle est chargée de traiter toutes les questions de propriété intellectuelle. Les trois offices de propriété intellectuelle existants font désormais partie de cette organisation unifiée. Une commission, formée des représentants des secteurs privé et public, a également été créée. Elle a pour fonction de se réunir deux fois par an au moins et de fournir à l'IPO-P une orientation sur les questions de politique générale.

Les effets positifs de la création de l'IPO-P se manifestent déjà. Les questions de propriété intellectuelle sont ainsi mieux connues et occupent une meilleure place à l'ordre du jour des décideurs. Des crédits supplémentaires ont été octroyés pour assurer le fonctionnement du système de propriété intellectuelle. Qui plus est, les offices de propriété intellectuelle peuvent désormais conserver l'intégralité de leurs recettes. Ils peuvent de ce fait recruter du personnel plus qualifié grâce à un relèvement du barème des traitements.

De nouvelles initiatives sont prises également à l'échelon des politiques. Une stratégie nationale générale est actuellement en élabo-



Photo: Laurent Koglin

ration. Il s'agira de définir des mesures nécessaires pour une utilisation effective du système de propriété intellectuelle aux fins d'atteindre les objectifs de développement, ainsi que des recommandations en matière de directives propres à encourager les innovations, renforcer le développement et la gestion des actifs de propriété intellectuelle, soutenir la protection et la gestion des résultats de recherche et stimuler les industries culturelles.

L'OMPI coopère effectivement avec l'IPO-P dans un certain nombre des domaines précités. Un projet d'assistance technique, financé en grande partie par l'Union européenne, a été mis en place pour renforcer les activités de l'IPO-P. Le projet comprend les éléments suivants:

- élaboration d'un rapport consultatif sur "la gestion intégrée de la propriété intellectuelle au Pakistan", qui s'attache aux aspects organiques;
- une table ronde, organisée en août, sur les défis et les meilleures pratiques en matière de gestion des offices "unifiés" de propriété intellectuelle. Parmi les participants, figuraient des responsables de certains de ces offices, ainsi qu'un large éventail d'utilisateurs du système de propriété intellectuelle de tout le pays;
- élaboration d'un document de travail sur la stratégie nationale en matière de propriété intel-

lectuelle, qui permettra à l'IPO-P de formuler cette stratégie;

- formulation d'un plan global d'automatisation pour l'IPO-P et ses offices constitutifs. Le plan présente des recommandations en matière d'intégration des systèmes d'automatisation des offices jusqu'ici séparés et la création de plates-formes techniques communes pour de nouveaux services. Conformément au plan, du matériel d'automatisation est également fourni;
- avis technique dans certains domaines prioritaires, notamment en matière de préparatifs à l'adhésion au système de Madrid et d'établissement d'un système viable pour la protection des indications géographiques.

Ce projet se distingue par le fait qu'il est exécuté en étroite coopération avec la Commission européenne et une institution des Nations Unies, le Centre du commerce international, conformément à l'objectif de l'OMPI, qui consiste à établir des partenariats entre les différentes institutions de développement aux fins de mettre en commun les ressources, de travailler de concert et d'obtenir de plus grands avantages. L'OMPI et tous les partenaires au projet visent en dernier ressort à garantir une heureuse issue aux efforts consacrés par le Pakistan au renforcement de son système de propriété intellectuelle.

PAKISTAN

Superficie: 796 095 km²
Population: 161,1 millions
Capitale: Islamabad
Langue officielle: Urdu (ainsi que l'anglais largement pratiqué)

Principaux secteurs d'activités: matériaux de construction, transformation des produits alimentaires, papeterie, produits pharmaceutiques, textiles et vêtements.

Situé stratégiquement entre l'Afghanistan, la Chine, l'Inde et l'Iran, le Pakistan s'étire le long de l'Indus, depuis l'Himalaya jusqu'à la Mer d'Oman. Les principales villes sont Islamabad, Karachi, Lahore, ainsi que Rawalpindi, qui a servi de capitale durant l'édification d'Islamabad.

L'État du Pakistan, qui faisait partie des Indes britanniques jusqu'en 1947, comprenait à l'origine deux parties : l'Est (devenu le Bangladesh en 1971) et l'Ouest. Le pays a connu des décennies de luttes politiques internes, qui ont entraîné une réduction des investissements étrangers. Toutefois, l'assistance extérieure et les nouvelles possibilités sur les marchés mondiaux depuis 2001 ont, ces trois dernières années, consolidé la reprise macroéconomique. La croissance du PIB, stimulée par des gains à deux chiffres dans la production industrielle au cours de l'année passée, a rendu le pays moins dépendant de l'agriculture.

Sources : Nations Unies, www.info-pak.gov.pk, www.nationsonline.org

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : COURS D'ÉTÉ SUR LES RIVES DU LAC DE GENÈVE



Toujours souriants après quatre semaines de propriété intellectuelle

Juillet. Le soleil pénétrait à l'intérieur de l'OMPI où se trouvait un groupe animé de jeunes cadres et d'étudiants. Des conseillers en marques d'Europe de l'Est, des diplômés de sciences d'Afrique et d'Australie, un économiste russe, un spécialiste en médecine traditionnelle chinoise, un cadre chilien des télécommunications, des doctorants en droit d'Égypte, du Kenya et du Kazakhstan constituaient ce groupe.

Ces jeunes – 37 au total – ont été retenus parmi les candidats qui souhaitaient consacrer l'été 2005 à l'étude de la propriété intellectuelle au cours d'été de l'Académie mondiale de l'OMPI à Genève.

Propriété intellectuelle et chocolat suisse ont constitué – du moins d'après certains – le régime de ces quatre semaines. Ils ont suivi des cours magistraux dispensés par des experts de l'OMPI, mené des recherches intensives sur des sujets choisis, présenté leurs résultats et ont également échangé leurs vues, souvent tard dans la soirée.

Le dernier jour du cours, la revue de l'OMPI a rencontré ces étudiants, épuisés mais toujours aussi enthousiastes, pour leur demander de parler de leur expérience.

Les participants se sont félicités à l'unanimité de la possibilité que le cours d'été leur a donnée de tirer les enseignements non seulement des experts de l'OMPI, mais – peut-être plus encore – de l'expérience des autres. En comparant leurs acquis et en examinant entre eux les questions de propriété intellectuelle, ils ont pu, au-delà des cours magistraux, s'initier aux différentes pratiques en matière de propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs et, comme l'a relevé un étudiant, "comprendre simplement pourquoi l'harmonisation est une tâche si exigeante".

"Nous avons énormément appris et beaucoup ri" a déclaré Maria Gomez, du Venezuela. Elle a exhorté l'académie à envisager l'organisation de cours d'été analogues dispensés en espagnol en Amérique latine, ou encore en Afrique, pour que cette possibilité se diffuse aussi largement que possible.

Adam Flynn a parcouru le monde depuis l'Australie, désireux depuis des années d'assister au cours d'été. "Me trouver avec des collègues de pays tant en développement que développés, de l'ancien monde comme du nouveau, m'a donné une perspective différente de la propriété intellectuelle" a-t-il fait remarquer. Il a mentionné les exposés présentés par des conférenciers invités de l'Office suisse de la propriété intellectuelle et de l'OMC, les estimant particulièrement instructifs. Enthousiasmé par les projets de recherche, il aurait souhaité pouvoir les approfondir.

Alexandra Zachman, suisse et étudiante en droit, partage également ce regret. "J'ai l'impression de n'avoir qu'effleuré le sujet", a-t-elle affirmé, "j'étais partie avec l'inten-

tion de réellement explorer certaines questions".

De nouveaux horizons

Élargir leur horizon, tel est le mobile qui a poussé plusieurs participants à présenter leur candidature au cours. Galatea Kapellakou, avocate en brevets de nationalité grecque, a souligné qu'elle se sentait désormais prête à envisager d'autres domaines de la propriété intellectuelle, tels que le droit d'auteur ou les nouvelles variétés végétales. Deepa Vohra, de l'Inde, a expliqué combien elle avait ressenti l'impression de stagner dans sa fonction de conseil en marques. "À présent, la perspective est différente". Annonçant qu'on venait de lui offrir un poste d'enseignante, elle espère pouvoir, dans son nouveau rôle, mieux sensibiliser à la propriété intellectuelle et elle compte sur l'aide de l'OMPI pour obtenir des documents d'information.

L'importance pour tous les participants de devenir de futurs "ambassadeurs de la propriété intellectuelle", à même de mieux faire comprendre cette discipline, a été le leitmotiv. "Nous serons en mesure d'utiliser les instruments de l'OMPI pour organiser des séminaires, par exemple avec les chambres de commerce, dans nos propres pays" a déclaré Rosa Castro, diplômée en droit et en sciences économiques du Venezuela. Thomas Roy Kadichini, conseil en brevets, qui a entrepris de parler de la propriété intellectuelle dans les établissements scolaires, a fait sienne l'importance de la sensibilisation.



Un certain nombre de participants comptaient plusieurs années d'expérience professionnelle ou universitaire en matière de propriété intellectuelle, pour certains toutefois, dans un domaine spécialisé. D'autres connaissaient à peine le monde de la propriété intellectuelle. Alors que tous étaient censés avoir atteint le niveau du cours d'enseignement à distance dispensé gratuitement par l'académie – le cours général de propriété intellectuelle (DL-101) –, les différents niveaux de compétence entre les étudiants ont posé des difficultés au personnel enseignant. Ceux qui avaient plus d'expérience n'étaient pas nécessairement toujours les plus brillants; "certains participants, ayant une formation, par exemple en chimie ou en mathématiques, ont obtenu d'excellents résultats", a fait observer Carlos Mercuriali, qui travaille pour un cabinet juridique et rédige actuellement un ouvrage sur la propriété intellectuelle et l'Internet.

"La première fois que j'ai entendu parler de la propriété intellectuelle remonte à moins d'une année, alors que j'étais chargée d'un travail pour une entreprise pharmaceutique", a déclaré Suzanne Bergin, qui venait d'obtenir son diplôme en pharmacochimie au Trinity College, en Irlande. Consciente du fait que, sans la pro-

tection des droits de propriété intellectuelle, les sociétés de recherche telles que celle qui l'a employée, ne pouvaient se permettre d'innover, elle s'est résolue à en savoir davantage. Des recherches sur l'Internet l'ont dirigée vers le cours d'été de l'OMPI, "et aujourd'hui ma candidature à la maîtrise en propriété intellectuelle a été acceptée".

Justine Cresswell, qui est dans le journalisme au Cap (Afrique du Sud), a enrichi le groupe d'une autre perspective et a fait part de ses réactions constructives. Elle a également rappelé aux organisateurs du cours que les participants – dont certains n'étaient jamais venus auparavant en Europe – se sont heurtés aux difficultés de devoir s'initier rapidement à la vie quotidienne dans une ville étrangère tout en se consacrant au cours d'été à plein temps.

Des résultats excellents

"Ayant ramené les cours de six à quatre semaines, nous avons mis les étudiants sous pression", a fait remarquer M. Tshimanga Kongolo, chef de la Section de la formation des cadres à l'académie, également chargé du cours d'été. "Mais tous ont relevé ce défi. Ce groupe a été très brillant et ses projets de recherche ont été d'excellente qualité".

Au moment de la remise des certificats, M. Mpazi Sinjela, directeur de l'académie, a encouragé les étudiants à rester en contact avec l'OMPI et également entre eux : "Vous êtes tous arrivés à titre individuel, vous repartez en tant que membres d'un réseau" a-t-il conclu.



Les étudiants reçoivent leur certificat sous les applaudissements.



L'objet du *cours d'été sur la propriété intellectuelle*, de l'OMPI, est d'offrir à des étudiants universitaires et de jeunes cadres une possibilité de mieux connaître la propriété intellectuelle, de mener des recherches d'un niveau supérieur et de se rendre compte du rôle et des fonctions de l'OMPI. Pour plus de renseignements, on peut consulter le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante: www.wipo.int/academy/en/courses/summer_school/index.html

Pour plus de renseignements sur l'*Académie mondiale de l'OMPI*, en particulier concernant la liste complète des cours dispensés, on peut consulter le site : www.wipo.int/academy/en/

ARCHIVES ET MUSÉES

Équilibre entre protection et conservation du patrimoine culturel



Musées, archives, bibliothèques, anthropologues et ethnologues jouent un rôle inestimable dans la conservation des richesses culturelles de notre planète. Par l'enregistrement et la mise à disposition du public des œuvres musicales et artistiques, des savoirs et traditions des communautés autochtones, ces institutions contribuent à mieux faire comprendre et respecter les différentes cultures. Toutefois, certaines communautés traditionnelles commencent à exprimer leurs préoccupations que parfois les activités des musées et des spécialistes de la culture ne tiennent pas compte de leurs droits et intérêts; et que la fixation et la présentation, par exemple, d'un chant traditionnel ou d'un symbole tribal, les exposent à une appropriation illicite.

Comment les musées peuvent-ils parvenir à équilibrer la conservation et la protection des fixations culturelles? Et comment le grand public peut-il avoir davantage accès aux riches collections des archives et musées? Les communautés traditionnelles et les institutions culturelles ont commencé à chercher des informations relatives à la propriété intellectuelle et des conseils en la matière. Une plus grande précision sur la façon de reconnaître les éléments et options pertinents en matière de propriété intellectuelle pourrait être utile à toutes les parties prenantes. Le présent article expose un certain nombre de questions essentielles et décrit les activités que mène l'OMPI pour les traiter.

Les collections ethnographiques des musées et autres institutions contiennent souvent des enregistrements inestimables, voire uniques, de traditions anciennes, de langues périmées et de récits communautaires, indispensables aux peuples autochtones pour nourrir leur sentiment d'identité culturelle. Le traitement des matériels secrets et sacrés qui figurent dans ces collections peut être à l'origine de préoccupations particulièrement importantes. Les peuples autochtones citent également de nombreux cas où des utilisateurs commerciaux ont exploité les collections de leur patri-

moine culturel sans chercher à obtenir l'avis de la communauté concernée, moins encore à mentionner la source ou partager les avantages commerciaux. Certains albums de musique populaire, au succès mondial, tels que "Return to Innocence", contenaient des exemples de musique traditionnelle initialement enregistrée et mise à la disposition du public à des fins de conservation du patrimoine.

Aux dires de l'expert Henrietta Fourmille (Centre de l'histoire et des arts des peuples autochtones, Université d'Australie-occidentale), le nœud du problème d'un point de vue autochtone est que "les informations qui nous concernent ne nous appartiennent pas".

D'où les questions sur le rôle du droit de la propriété intellectuelle, des principes directeurs et pratiques concernant les activités visant à conserver le patrimoine culturel: elles se posent aux musées, bibliothèques, archives et galeries pour leurs collections d'œuvres originales, mais aussi leurs bases de données dérivées, catalogues, albums et cartes postales. Les questions de propriété intellectuelle deviennent plus pressantes à mesure que se créent des bibliothèques numériques de ces collections.

Matériels culturels traditionnels

L'appartenance au "domaine public", caractéristique des expressions culturelles traditionnelles (folklore), qui a fait l'objet de critiques de la part notamment de peuples autochtones, soulève des questions intéressantes et difficiles. Ainsi, alors qu'un chant traditionnel peut être traité par le droit de la propriété intellectuelle comme relevant du domaine public, le fait de l'enregistrer crée des droits de propriété intellectuelle sur l'enregistrement. À qui appartiennent ces nouveaux droits et comment les gérer de façon à tenir compte des intérêts de la communauté dépositaire de ce chant conformément aux droits coutumiers? Il convient d'examiner notamment les questions suivantes:

- ▶ Quels droits de propriété intellectuelle détiennent les chercheurs et les institutions culturelles? Et comment gérer au mieux ces droits aux fins de protéger la culture, promouvoir la diversité culturelle, encourager la créativité et l'échange culturel, tout en permettant au public de mieux accéder aux diverses expressions culturelles et d'en profiter?
- ▶ Quelles sont les règles et pratiques existantes en matière de propriété intellectuelle susceptibles d'aider les chercheurs et les institutions culturelles à remplir leurs mandats? (Il peut s'agir de méthodes adaptables d'octroi de licence, ou d'un recours à certaines exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et aux droits connexes.)

Ces questions se posent souvent dans la pratique. La tribu des Toulumne de



Photos: www.photos.com

Californie a récemment utilisé la législation relative au droit d'auteur pour faire cesser la vente de disques compacts et de vidéos de ses danses sacrées. Dans d'autres cas, l'enregistrement d'une œuvre d'art traditionnelle – et l'exercice des droits de propriété intellectuelle sur cet enregistrement – a contribué à protéger l'œuvre originale de toute utilisation illicite (voir encadré).

L'exercice des droits de propriété intellectuelle n'est toutefois par toujours la solution. Il s'agit de faire le point, définir les objectifs et déterminer une stratégie globale qui tienne compte de l'ensemble des éléments et options en matière de propriété intellectuelle.

Création de ressources

L'OMPI collabore avec les parties prenantes pour satisfaire aux besoins largement exprimés d'information technique sur ces questions. Un projet est actuellement conçu en vue d'élaborer un ensemble de "bonnes pratiques", principes directeurs et autres ressources en matière de propriété intellectuelle destinés aux spécialistes de la culture, communautés autochtones, créateurs et utilisateurs. Ce type de ressources peut également être utile aux institutions qui dressent des inventaires du patrimoine culturel intangible, comme en dispose la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, récemment adopté par l'Organi-

sation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a recommandé l'élaboration de ce type de ressources.

De nombreuses institutions comptent déjà des principes directeurs en matière de recherche, collecte et conservation, ainsi que des codes d'éthique. Des déclarations des peuples autochtones abordent également ces questions. Il n'existe cependant que peu de ressources sur les questions de propriété intellectuelle, ou sur celles qui concernent le traitement des savoirs traditionnels et des expressions culturelles. Le projet de l'OMPI consiste par conséquent dans un premier temps à réunir et publier dans une base de données accessible en ligne des exemples de matériels existants, notamment des dispositions pertinentes sur le droit d'auteur.

Protection de l'art rupestre aborigène grâce aux enregistrements d'un chercheur

C'est en 1997 en Australie que sont apparus sur le marché des t-shirts arborant des reproductions de peintures rupestres aborigènes découvertes dans la région de la Deaf Adder Creek. Ces peintures revêtent une importance culturelle toute particulière dans la vie et les coutumes des aborigènes australiens.

Le groupe autochtone dépositaire ne peut opposer aux fabricants de t-shirt aucun droit d'auteur, l'artiste original étant inconnu et les peintures si anciennes que tout droit d'auteur aurait expiré. Toutefois, des dessins et des photographies de peintures rupestres ont été publiés, en 1973, par Eric Brandl, chercheur financé par l'Institut australien d'études aborigènes, qui a ainsi créé un nouveau droit d'auteur. C'est dans cette publication que les fabricants du t-shirt ont manifestement copié les dessins. Avec l'appui de l'institut et de la famille Brandl, le groupe aborigène a pu faire cesser la production du t-shirt par l'entreprise, alléguant une atteinte au droit d'auteur protégeant les dessins et photographies d'Eric Brandl.

Pour en savoir davantage sur l'ensemble des cas concrets, compilés pour l'OMPI par Mme Terri Janke, juriste aborigène, voir *Minding Culture: Case Studies on Intellectual Property and Traditional Cultural Expressions* (publication n° 781 de l'OMPI).

Renforcement des synergies

Apporter des éclaircissements sur les éléments et options en matière de propriété intellectuelle concernant la conservation du patrimoine culturel contribuerait à renforcer les synergies entre protection des fixations culturelles et leur conservation, tout en contribuant au respect des cultures traditionnelles. Toutes les parties prenantes bénéficieraient ainsi d'un accès équitable et sûr aux collections des musées et archives, facilitant un vaste échange d'expressions culturelles entre populations et communautés d'un monde riche et diversifié au plan culturel.

1. Pour les premiers exemples, voir le site de l'OMPI : www.wipo.int/tk/en/folklore/culturalheritage/index.html.

L'ACTUALITÉ
EN BREF

Une CIB actualisée désormais accessible en ligne



Une nouvelle édition, actualisée, d'un système international conçu pour faciliter la recherche et l'extraction d'informations relatives aux brevets dans tous les domaines techniques est désormais disponible sur le site Web de l'OMPI (www.wipo.int/classifications/ipc).

La classification internationale des brevets (CIB) est un système de classement portant sur tous les domaines techniques: c'est un outil indispensable à une recherche efficace d'information en matière de brevets. La CIB est régulièrement révisée pour tenir compte du progrès technique et mettre à la disposi-

tion des spécialistes et des néophytes un outil de classement et de recherche plus convivial. La nouvelle édition (la huitième) est le résultat d'une réforme accomplie sur six ans qui visait à adapter la CIB à l'ère électronique et à en faciliter l'utilisation. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006. À compter de cette date, tous les documents de brevet publiés seront classés selon cette édition.

"La nouvelle édition de la CIB augmentera sensiblement l'efficacité de la recherche d'information en matière de brevets", a déclaré M. Francis Gurry, vice-directeur général de l'OMPI. "Le processus de réforme de la CIB a été extrêmement fructueux. Les offices de propriété industrielle et le public, dans le monde entier,

ont désormais, pour ce qui concerne l'information en matière de brevets, un outil universel de recherche au bout des doigts."

Entre autres améliorations, la CIB a été divisée en deux niveaux (niveau de base et niveau élevé) en vue de satisfaire les besoins différents des utilisateurs. Elle compte plus de 1400 entrées nouvelles. Cinq nouvelles sous-classes se rapportant à des techniques nouvelles ont été créées, ainsi qu'un nouveau groupe consacré aux préparations phytothérapeutiques traditionnelles.

On peut se procurer la version imprimée du niveau de base de la CIB auprès de la librairie électronique de l'OMPI (www.wipo.int/ebookshop).

Scotland Yard: crime et exploitation commerciale



Le signe permanent de Scotland Yard apparaît souvent dans les films et les émissions de télévision.

Scotland Yard, siège de la police de Londres, est sans doute l'organisation la plus connue au monde dans ce domaine. Aux fins de protéger son illustre nom de toute utilisation illicite, tout en cherchant les meilleurs moyens d'accroître ses revenus, la police a déposé une demande d'enregistrement des noms **Scotland Yard** et **Metropolitan Police**, de même que de leurs logos, en tant que marques, auprès de l'Office des marques de la Communauté européenne.

Alors qu'une bouteille de rosé millésimé de **Scotland Yard** n'est peut-être pas du goût de tout le monde, l'ours en peluche de la police de Londres se vend bien à la boutique de cadeaux du personnel. Ayant déjà conclu un accord de licence avec les jouets Corgi pour

la fabrication de modèles réduits des voitures de police, la police de Londres prévoit d'en accroître l'étendue. L'enregistrement de la marque vise également une utilisation du nom sur des parfums, lotions après-rasage, confiseries et vêtements.

"Nous nous rendons compte que le nom de la police de Londres est une marque qui exerce un véritable pouvoir d'attraction", a déclaré le porte-parole de **Scotland Yard**. Elle a souligné toutefois que la principale raison de l'enregistrement des noms est de les protéger contre toute utilisation illicite et que tout accord de licence doit être "proportionné à l'essentiel de notre activité, qui est de protéger le public."

La législation britannique autorise la police à obtenir par l'intermédiaire de parrainages 1% au maximum de son budget annuel.

Des dessins et modèles industriels pour améliorer la vie

INDEX, qui ouvre ses portes à Copenhague (Danemark), en septembre, est une nouvelle manifestation internationale inédite. Sous le titre *Design to Improve Life* (Dessins et modèles industriels pour améliorer la vie) INDEX expose des dessins et modèles susceptibles d'apporter à beaucoup de monde des améliorations notables et concrètes.

Un jury international annoncera le 23 septembre les cinq meilleurs lauréats du prix INDEX, parmi les 118 candidats présélectionnés. Le concours sera âpre car des stylistes et des bureaux de modélisme privés y rivalisent avec de grandes entreprises. Les quelques exemples suivants donnent un aperçu de la diversité de l'exposition :

- Le *LifePort Kidney Transporter*, qui est un récipient de transport de reins conçu par une équipe britannique et américaine du cabinet-conseil IDEO, est déjà utilisé par des hôpitaux sur quatre continents. L'appareil conserve les reins prélevés dans des conditions analogues à celles de l'organisme durant le trajet entre le lieu de prélève-



Autorisation: Organ Recovery Systems

Le *LifePort Kidney Transporter*, récipient pour transporter les dons de reins.

ment et celui de la transplantation. Conçu pour être robuste, cliniquement efficace et d'utilisation simple, l'appareil contribue, selon les premières constatations, à améliorer la fonction rénale après transplantation.

- Le pasteurisateur solaire, appareil portatif mis au point par le concepteur danois Kent Laursen, utilise l'énergie solaire pour décontaminer l'eau potable, le lait maternel infecté par le SIDA et des instruments chirurgicaux. Il peut également cuire des aliments sans feu. Les essais du prototype effectués en République-Unie de Tanzanie ont été concluants.
- Le constructeur japonais Toyota décrit la Prius deuxième génération comme "la voiture la plus propre de la planète" : recy-

clable à 90%, 35% de réduction des émissions de CO₂, faible consommation globale d'essence (4,3 litres au 100). L'esthétique et les qualités techniques de la voiture ont attiré les consommateurs bien au-delà du marché "vert".

- Le *Hippo Roller*, produit par la société Imvubu Projects en Afrique du Sud, a été conçu pour alléger, dans les communautés rurales, le fardeau des femmes et des enfants qui passent une grande partie de la journée à aller chercher de l'eau. Simple bidon de 90 litres, il est muni d'une longue poignée qui permet de le pousser ou le tirer. Quelque 10 000 en ont été distribués jusqu'à présent. Mais la société Imvubu cherche de nouveaux parrainages auprès des entreprises et d'ONG, car les populations qui en ont le plus besoin ne peuvent en assumer le coût de 35 dollars pièce.



Autorisation: INDEX

L'*Hippo Roller*, de la société Imvubu.

Pour d'autres renseignements, on peut consulter le site Web: www.index2005.dk

Journée internationale des peuples autochtones

À l'occasion de la journée internationale des peuples autochtones, le 9 août 2005, M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, s'est félicité des progrès accomplis par la communauté internationale pour promouvoir la reconnaissance des droits des peuples autochtones et le respect de leur culture.

Citant l'engagement de l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques, M. Idris a souligné combien il est nécessaire de reconnaître les préoccupations et les aspirations des peuples autochtones aux

fins d'élaborer des solutions éclairées et équitables dans ces domaines. Cette approche multidimensionnelle comporte, a-t-il ajouté "des aspects juridiques, pratiques, culturels et de procédure, et doit s'inscrire dans la durée". Il a relevé avec satisfaction la participation accrue des peuples autochtones aux travaux de l'OMPI, qui a grandement enrichi le débat.

L'OMPI a participé aux travaux de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones; elle est également un membre actif du Groupe d'appui inter-institutions à ladite instance.

CALENDRIER des réunions

26 SEPTEMBRE - 5 OCTOBRE

GENÈVE

Assemblées des États membres de l'OMPI (quarante et unième série de réunions)

Tous les organes des assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en session ordinaire.

Invitations: en qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

10 - 14 OCTOBRE

GENÈVE

Comité d'experts institué en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (vingtième session)

Le comité d'experts se prononcera sur l'adoption de propositions relatives à des modifications et à d'autres changements à apporter à l'édition en cours (huitième) de la classification de Nice, lesquelles devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007, avec les versions authentiques en français et en anglais de la nouvelle (neuvième) édition de la classification.

Invitations: en qualité de membres, les États membres de l'Union de Nice; en qualité d'observateurs, tous les États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice, et certaines organisations.

17 OCTOBRE

GENÈVE

Réunion d'experts des noms de domaine

Réunion des experts siégeant dans les commissions de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine en vue d'un échange d'informations sur des précédents et des procédures en matière de règlement des litiges de ce type à l'OMPI.

Invitations: réservé aux experts siégeant dans les commissions de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine.

18 ET 19 OCTOBRE

GENÈVE

Atelier à l'intention des arbitres

Réunion annuelle destinée à toutes les parties intéressées par les procédures d'arbitrage de l'OMPI, qu'il s'agisse d'arbitres ou de représentants potentiels de parties.

Invitations: ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

20 ET 21 OCTOBRE

GENÈVE

Atelier avancé sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine: informations sur les pratiques et les précédents

Réunion destinée à toutes les personnes désireuses de recevoir des informations sur les tendances observées dans les décisions rendues par les commissions de l'OMPI chargées du règlement des litiges relatifs aux noms de domaine.

Invitations: ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

2 NOVEMBRE

GENÈVE

Séminaire sur le système de La Haye

Ce séminaire, qui se déroulera en langues française et anglaise, est destiné à tous ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et de développer leur expérience des procédures appliquées dans le cadre de ce système.

Invitations: ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription. Les fonctionnaires nationaux des États membres de l'Union de La Haye sont exemptés du paiement de ce droit d'inscription.

3 ET 4 NOVEMBRE

GENÈVE

Séminaire sur le système de Madrid

Ce séminaire, qui se déroulera en anglais, est destiné à toutes les par-

ties désireuses d'approfondir leurs connaissances du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de développer leur expérience des procédures appliquées dans le cadre de ce système.

Invitations: ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription. Les fonctionnaires nationaux des États membres sont exemptés du paiement de ce droit d'inscription.

14 - 18 NOVEMBRE

GENÈVE

Comité d'experts institué en vertu de l'Arrangement de Locarno concernant la classification internationale des dessins et modèles industriels (neuvième session)

Le comité d'experts se prononcera sur l'adoption de propositions de modifications et compléments à apporter à l'édition en cours (huitième) de la classification de Locarno, lesquelles devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009, avec les versions authentiques en français et en anglais de la nouvelle (neuvième) édition de la classification.

Invitations: en qualité de membres, les États membres de l'Union de Locarno; en qualité d'observateurs, tous les États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres du comité et certaines organisations.

28 NOVEMBRE - 2 DÉCEMBRE

GENÈVE

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) (quinzième session)

Le comité examinera de nouvelles questions recensées lors de sa quatorzième session.

Invitations: en qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

NOUVELLES PUBLICATIONS

La création de nouvelles sociétés de droit d'auteur

Anglais 926(E), Espagnol 926(S), Français 926(F)
gratuit



Understanding Copyright and Related Rights

Anglais 909(E)
gratuit



Understanding Industrial Property

Anglais 895(E)
gratuit



Commandez les publications en ligne à l'adresse suivante: www.OMPI.int/ebookshop

Téléchargez les produits d'informations gratuits depuis l'adresse suivante: www.OMPI.int/publications

Les publications ci-dessus peuvent également être obtenues auprès de la Section de la conception, de la commercialisation et de la diffusion: 34, chemin des Colombettes, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

Télécopieur: +41 22 740 18 12 Adresse électronique: publications.mail@OMPI.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes: a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue, nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne).



EXPOSITION:

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS LES INDUSTRIES DE L'HORLOGERIE ET DE LA JOAILLERIE

L'exposition intitulée Créateurs en perpétuel mouvement, consacrée aux industries de l'horlogerie et de la joaillerie et organisée par la Division des petites et moyennes entreprises de l'OMPI, se tiendra du 24 septembre au 14 octobre 2005 à l'hôtel Crowne Plaza à Genève (Suisse). L'exposition sera ouverte au public tous les jours de 10 heures à 18 heures.

La Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) se joindra à l'OMPI pour donner une vue d'ensemble de l'évolution de ces industries, et notamment de la manière dont le système de la propriété intellectuelle a contribué à l'innovation, ainsi qu'à l'émergence et la protection de marques renommées. Parmi les exposants figureront des sociétés suisses et internationales de premier plan, telles que Delance, F.P. Journe, Hublot, Longines et Tissot. L'exposition montrera également comment ces entreprises utilisent les services d'enregistrement d'actifs de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI dans le cadre de leur stratégie commerciale globale. Les visiteurs pourront observer des produits nouveaux ou familiers présentés avec les documents de brevet ou les certificats d'enregistrement de marques ou de dessins et modèles industriels correspondants.

Pour de plus amples informations sur cette exposition, on peut se rendre à l'adresse www.wipo.int/sme/en ou www.webnews-industry.com.

La Revue de l'OMPI est publiée tous les deux mois par la Division des communications et de la sensibilisation du public de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La Revue de l'OMPI est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

*Section de la conception,
de la commercialisation
et de la diffusion*
OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P.18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Télécopieur : +41 22 740 18 12
Adresse électronique :
publications.mail@ompi.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef
Revue de l'OMPI (à l'adresse ci-dessus)

© 2005 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, de la Division des communications et de la sensibilisation du public, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse

Pour plus d'informations,
prenez contact avec l'OMPI:

Adresse:
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone:
+41 22 338 91 11
Télécopieur:
+41 22 740 18 12
Messagerie électronique:
wipo.mail@wipo.int

ou avec son Bureau de coordination
à New York:

Adresse:
2, United Nations Plaza
Suite 2525
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Téléphone:
+1 212 963 6813
Télécopieur:
+1 212 963 4801
Messagerie électronique:
wipo@un.org

Visitez le site Web de l'OMPI:
<http://www.ompi.int>
et la librairie électronique de l'OMPI:
<http://www.ompi.int/ebookshop>

Publication de l'OMPI N° 121(F)
ISSN 1020-7058